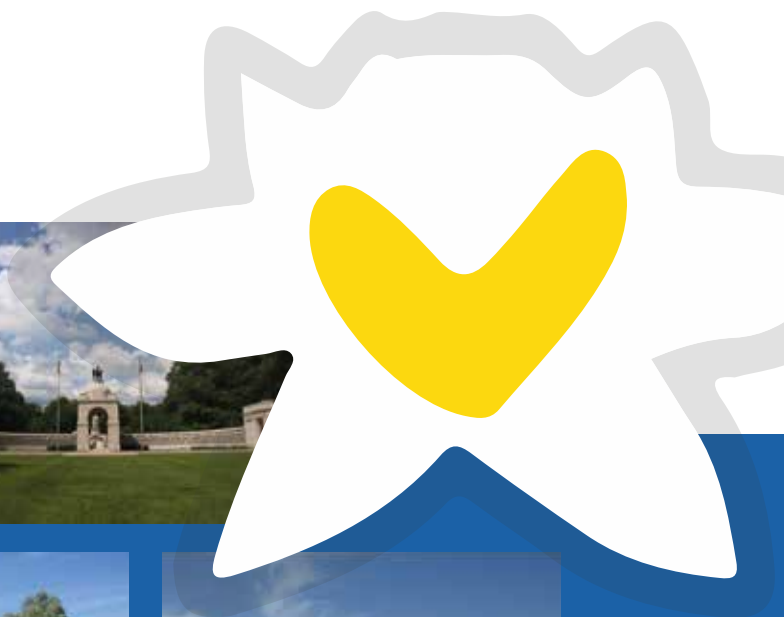


LE PLUi FAIT LE BEAU TEMPS EN HAUTE SOMME !

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal





Aujourd'hui nous bâtissons demain.

**Soyons les premiers artisans
de notre avenir !**

Chers Habitants,

**«C'est un projet
ambitieux, volontariste
et courageux.»**



Éric FRANÇOIS
Président de la CCHS
Maire de Barleux

En 2016, le Conseil Communautaire, représentant les 60 communes de votre Communauté de Communes de la Haute Somme, a décidé de se lancer dans la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Plus que de répondre à une demande de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014, plus que d'écrire des documents d'urbanisme nécessaires à toute collectivité, la volonté du Conseil Communautaire est de tracer les grandes lignes du développement de notre urbanisme local, de notre développement économique pour les prochaines années.

En fait, autant que faire se peut, dans les limites imposées par le législateur et des contraintes géographiques, économiques, environnementales, il s'agit d'être les acteurs de notre destin.

C'est un projet ambitieux, volontariste et courageux.

C'est le projet de vos élus et c'est également le vôtre.

C'est pourquoi, je vous invite à en prendre connaissance dans ce document, qui conclut la première étape de notre démarche : le diagnostic.

Pour toutes vos demandes d'information, de précisions, vos élus et les services de la Communauté de Communes de la Haute Somme sont à votre disposition. Vous trouverez également de nombreuses informations sur le site internet dédié : <http://plui.coeurhautesomme.fr/>

Bonne lecture

Pourquoi élaborer un PLUi ?

Un projet commun d'aménagement et de développement

Suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 12 décembre 2016, le conseil de communautaire s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU intercommunal le 11 mai 2017.

Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour **penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 60 communes de la Communauté de Communes de la Haute Somme**, pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PLUi n'est pas un document figé dans le temps ; il pourra au besoin évoluer si cela s'avère nécessaire. Pour ce faire, le Code de l'Urbanisme prévoit plusieurs procédures selon la nature des modifications envisagées.

Très peu de communes dotées d'un document d'urbanisme communal

Le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme présente une faible couverture en termes de do-

cuments d'urbanisme communaux.

En effet, sur les 60 communes que compte l'intercommunalité, **seules 13 sont dotées d'un document d'urbanisme communal**.

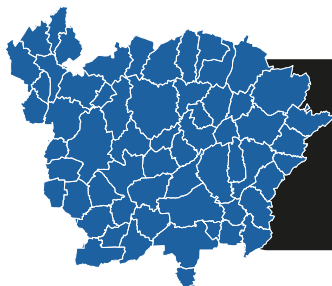
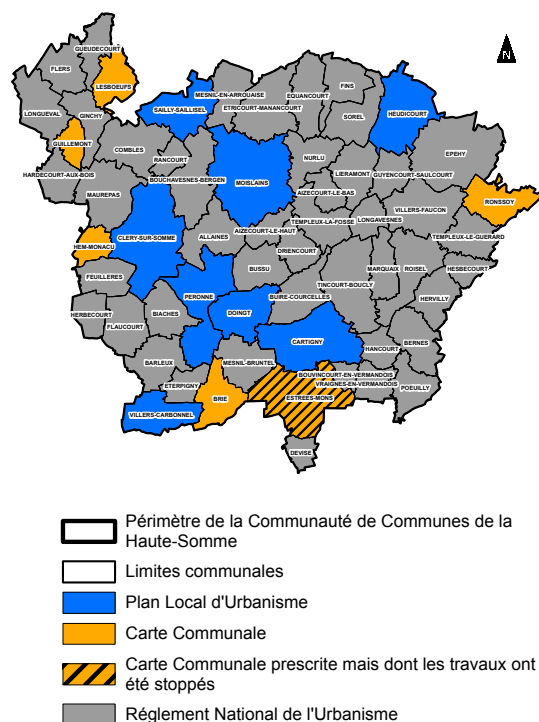
Parmi ces 13 communes :

5 sont dotées d'une carte communale,

8 sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Ainsi, 47 communes ne disposent d'aucun document d'urbanisme communal, et sont donc soumises à l'application stricte du Règlement National d'Urbanisme, qui pose bien souvent des problématiques en matière de droit du sol dans la mesure où ce cadre est particulièrement contraignant et n'offre pas la possibilité de tenir compte des spécificités locales.

Statut d'avancement des documents d'urbanisme communaux



Le PLUi sera donc l'occasion de donner un cadre réglementaire au projet intercommunal d'aménagement du territoire sur l'ensemble des 60 communes.

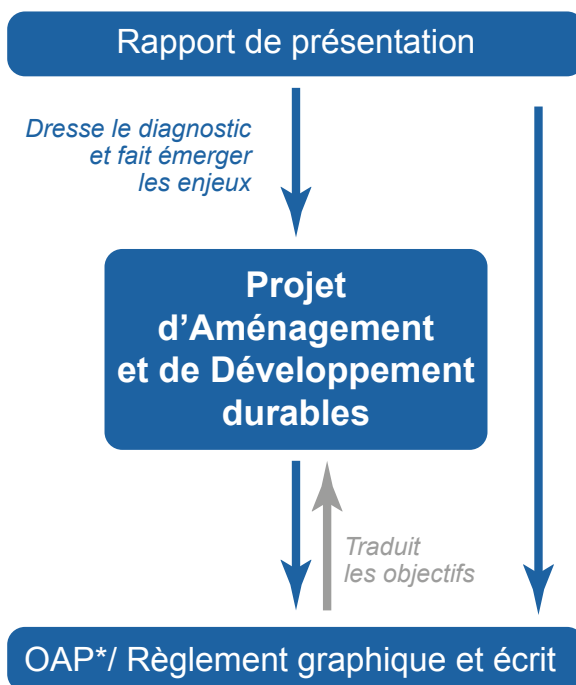
Comment se construit un PLUi ?

Un PLUi se construit en plusieurs étapes

- Tout commence par un **rapport de présentation comprenant un diagnostic du territoire**, sur des thématiques aussi variées que la démographie, l'habitat, la mobilité, l'environnement, le patrimoine, les risques, les équipements...

Ce diagnostic permet de mettre en évidence **les atouts et les faiblesses du territoire**, et de **formuler les enjeux** qui constitueront en quelque sorte le fil conducteur du PLUi tout au long de son élaboration.

- La deuxième étape est le projet politique, appelé **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Il s'agit de la pièce maîtresse du PLUi, au sein de laquelle les élus devront fixer les orientations et objectifs pour le territoire, sur les 10 à 15 prochaines années.
- La troisième étape concerne **la traduction du PADD au sein des pièces réglementaires** (pièces qui serviront ensuite à instruire au quotidien les demandes et autorisations d'urbanisme de type certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager).

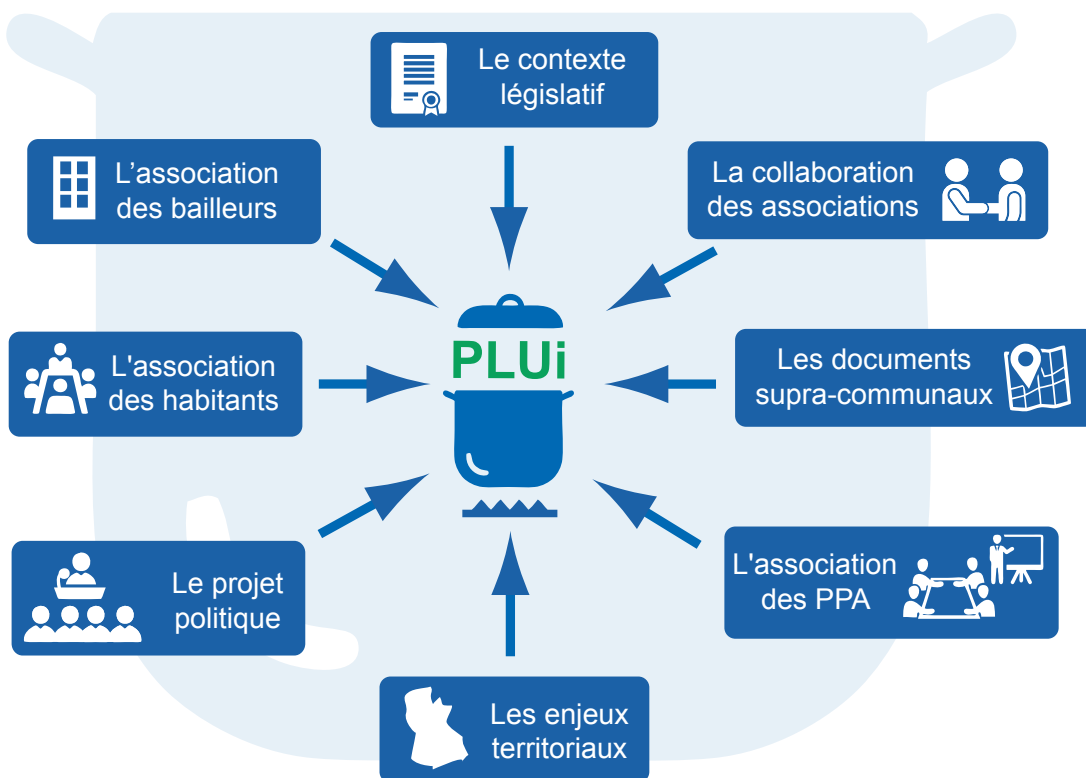


*OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

De multiples ingrédients à mettre dans la marmite « PLUi »

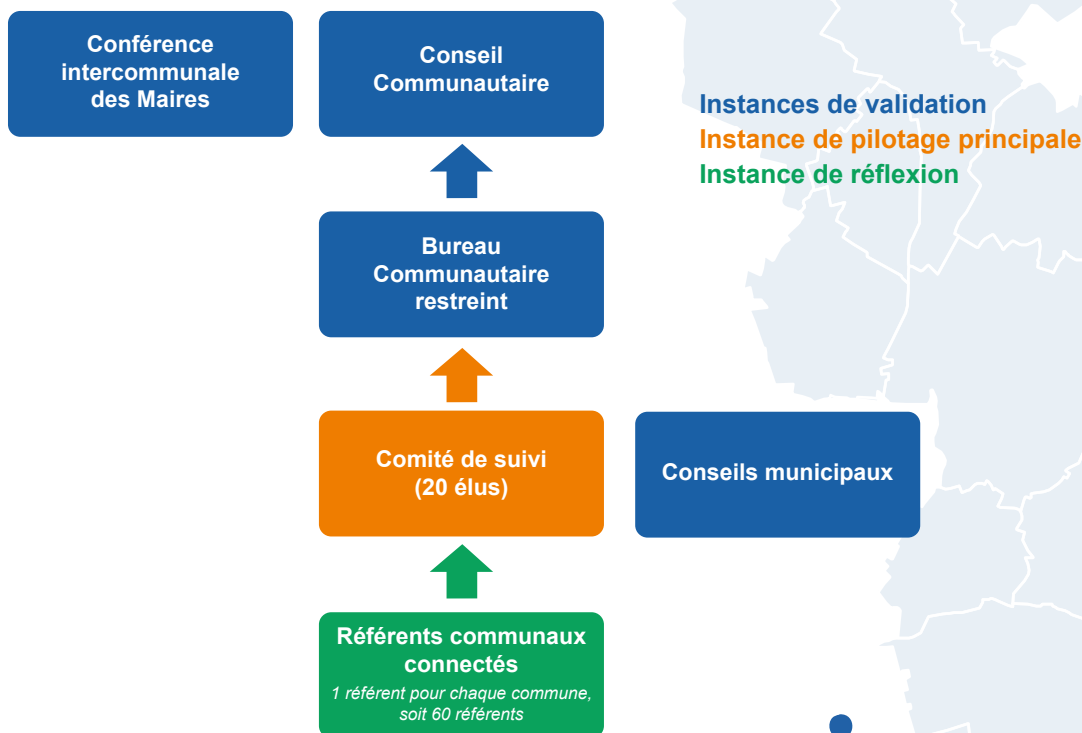
Pour franchir ces différentes étapes, la Communauté de Communes ne travaille pas seule. En effet, elle est particulièrement soucieuse de la collaboration avec les communes afin que le PLUi soit un document partagé, elle s'attache à tenir compte autant que possible des enjeux agricoles en associant la profession à la démarche, elle communique auprès de la population, et veille à associer les personnes publiques associées (Services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, Département...), aux étapes clés de la procédure.

Dans l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes n'est pas pleinement libre de ses choix. En effet, elle doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire (code de l'urbanisme, documents supra-communaux avec lesquels le PLUi doit être compatible, etc.).



Une gouvernance favorisant la collaboration des communes

La Communauté de Communes de la Haute Somme a souhaité mettre en œuvre une gouvernance permettant à la fois de prendre en compte les préoccupations et les attentes des communes, et d'assurer la cohérence du projet de PLUi :



Composition et rôle de chaque instance

La Conférence Intercommunale des Maires : La Conférence Intercommunale des Maires est une instance de validation qui se réunit à trois reprises, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- Une première fois pour valider les modalités de coopération entre la CCHS et les communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUi,
- Une seconde fois suite aux élections municipales de 2020 afin de redéfinir le schéma de gouvernance si besoin,
- Une troisième fois après l'enquête publique, afin d'examiner les avis des Personnes Publiques Associées et le rapport de la commission d'enquête publique.
- La conférence intercommunale des Maires est composée des 60 maires du territoire.

La première conférence intercommunale des Maires s'est déroulée le 17 septembre 2018.



Référents communaux connectés : Le référent communal a pour charge d'informer régulièrement le conseil municipal de l'avancée des travaux concernant le PLUi. Il est également l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes pour transmettre les observations du conseil municipal ou des habitants. Les référents communaux connectés participent aux instances de réflexion au sein desquelles les élus partagent des constats, formulent des enjeux, élaborent des propositions.

La mission d'élaboration du PLUi a débuté en septembre 2018 par une formation des référents communaux connectés sur ce qu'est un PLUi, ses différentes pièces constitutives, les thématiques abordées, etc. Suite à cette formation, 9 ateliers thématiques ont été organisés entre septembre 2018 et février 2019, pour lesquels tous les référents communaux connectés étaient systématiquement conviés.

Comité de suivi : Le Comité de Suivi a pour rôle de donner la direction du projet de PLU intercommunal.

Le comité de suivi est représentatif du territoire entre petites, moyennes et grandes communes.

Certains membres ont déjà une connaissance des documents d'urbanisme communaux, tandis que d'autres à l'inverse sont totalement novices.

Les principaux rôles du comité de suivi sont les suivants :

- rendre compte des observations des référents connectés ou habitants,
- s'assurer de la bonne compréhension par les élus et habitants du document,
- veiller au respect du timing de la procédure,
- défendre les enjeux du PLUi face aux Personnes Publiques Associées,
- arbitrer au besoin certaines situations de blocage.

Le comité de suivi s'est réuni à plusieurs reprises en avril et mai 2019 afin de dégager les grands enjeux qui émanent du diagnostic territorial.

Bureau restreint : Le Bureau Communautaire restreint constitue une instance de validation : son rôle est de prendre des décisions sur la base des orientations définies en Comité de Suivi. Il revient au Bureau Communautaire restreint de faire les derniers arbitrages avant validation finale en Conseil Communautaire. Le Bureau Communautaire restreint est composé du Président de la CCHS, et des 9 Vice-Présidents.

Le Bureau restreint s'est réuni le 13 juin 2019 afin de réaliser les derniers ajustements relatifs à la rédaction des enjeux, avant que ceux-ci ne soient soumis au Conseil Communautaire pour validation.

Conseil Communautaire : Le Conseil Communautaire constitue l'instance de validation finale. Il se compose des 85 délégués communautaires.

Il se réunit aux grandes étapes du PLUi :

- A la fin de la phase Diagnostic, afin de délibérer pour fixer les enjeux qui ressortent de cette première phase,
- Lors de la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables, afin de débattre des orientations du PADD,
- A la fin des travaux techniques ayant permis d'élaborer l'ensemble des pièces du PLUi, afin d'arrêter le projet,
- A la fin de la phase administrative, pour approuver le PLUi.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 20 juin 2019 afin de valider les travaux menés au cours de la phase diagnostic, et les enjeux qui en découlent.

Les Conseils Municipaux : Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les Conseils Municipaux interviennent à deux moments de la procédure d'élaboration du PLUi :

- ils débattront du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- après l'arrêt de projet, ils émettront un avis sur les dispositions réglementaires qui concernent directement leur commune, dans un délai de 3 mois (en l'absence de délibération, l'avis est réputé favorable).

Des outils de communication et de concertation diversifiés

La Communauté de Communes a choisi diverses possibilités d'expression afin de permettre à un maximum de personnes d'avoir accès au projet, quel que soit son lieu d'habitation ou d'activité :

La mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies

Depuis le début de l'étude, un registre a été mis à disposition du public dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes. Les habitants peuvent venir y consigner leurs remarques jusqu'à l'arrêt du projet. (Cette démarche ne doit pas être confondue avec le registre positionné dans le cadre de l'enquête publique après l'arrêt du projet. L'accès au registre se fait dans le cadre des horaires d'ouvertures des secrétariats de mairie et du siège de la Communauté de Communes).



La création d'un site internet dédié à l'élaboration du PLUI, comprenant un forum

Un site internet dédié à l'élaboration du PLUI a été mis en place :

<http://plui.coeurhautesomme.fr/>

Il est alimenté tout au long de l'élaboration du PLUI.

Un forum en ligne est également disponible depuis ce site, afin que chacun puisse poser ses éventuelles questions en lien avec l'élaboration du PLUI.

Depuis ce site, il est également possible de consulter, au fil de l'étude, un certain nombre de documents validés par le Conseil Communautaire.

L'organisation d'une exposition tournante

Afin de présenter de manière synthétique les éléments essentiels des documents du PLUi élaborés à chaque phase (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, et règlement), des expositions évolutives et tournantes seront installées sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'organisation de réunions publiques

Des réunions publiques seront organisées à 2 moments clefs de la démarche :

- *A la suite du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,*
- *Avant l'arrêt du projet, lorsque les travaux sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation seront suffisamment avancés.*



Exemple de réunion publique

L'organisation de permanences à destination de la population

Afin que les habitants puissent avoir des réponses concrètes à certaines de leurs interrogations sans attendre la fin de la procédure, des permanences seront assurées par le bureau d'études au siège de l'intercommunalité lorsque les pièces réglementaires seront suffisamment avancées.

L'organisation de 4 réunions d'information à destination des équipes municipales

En octobre 2019, 4 réunions d'information à destination des équipes municipales se sont tenues à Doingt-Flamicourt, Roisel, Heudicourt et Combles. L'objectif de ces séances était de présenter aux membres des conseils municipaux les principaux constats du diagnostic, et les grands enjeux qui en découlent.

Cette parution spéciale dédiée au PLUi

Conçue comme une passerelle d'information et de débat, cette parution évoque l'actualité du projet. D'autres publications de ce type paraîtront en fonction de l'état d'avancement du PLUi

De quelle façon a été réalisé le diagnostic ?

Le diagnostic constitue la première étape du PLUi

Il permet, à travers l'étude des thématiques de l'aménagement, de **comprendre le fonctionnement du territoire**. Les thématiques sont appréhendées en lien les unes avec les autres et non de manière déconnectée afin d'avoir une vision la plus transversale possible.

De plus, le territoire est étudié dans **un contexte géographique à différentes échelles** : la Communauté de Communes de la Haute Somme ne constitue pas une île au milieu de nulle part. Elle a des territoires voisins, au sein de départements limitrophes, ses habitants ont parfois des habitudes de vie qui dépassent les limites intercommunales, et à l'inverse, des actifs des territoires voisins viennent travailler sur le territoire.



Atelier « Paysage, environnement, cadre de vie »



Atelier « Mobilité » : le 10/10/2018 à Combles



Atelier « Paysage, environnement, cadre de vie »



Atelier « Commerces, équipements, services »



Des données statistiques et de terrain, systématiquement confrontées à la vision des élus pour aboutir à un diagnostic partagé

La phase de travail sur le diagnostic a permis l'organisation de 9 ateliers de travail thématiques, où chaque commune était conviée.

Atelier « Risques, nuisances, pollutions » : le 24/09/2018 à Hem-Monacu

Atelier « Mobilité » : le 10/10/2018 à Combles

Atelier « Commerces, équipements, services » : le 22/10/2019 à Roisel

Atelier « Développement économique, emploi, formation » : le 06/11/2018 à Estrées-Mons

Atelier « Démographie – Habitat » : le 19/11/2018 à Tincourt-Boucly

Atelier « Paysage, environnement, cadre de vie » : le 08/01/2019 à Moislains

Atelier « Agriculture » : le 17/12/2018 à Villers-Carbonnel

Atelier « Patrimoine – tourisme » : le 21/01/2019 à Péronne

Atelier « Foncier » : le 04/02/2019 à Heudicourt.

Le bureau d'études y présentait un certain nombre de constats issus d'analyse de terrain ou statistiques (données INSEE notamment), puis des travaux ou échanges par petits groupes permettaient d'affiner les constats et de comprendre s'il existait des disparités au sein-même du territoire. L'objectif de ces ateliers était de laisser une large place aux échanges et aux interactions.



Atelier « Risques, nuisances, pollutions »

Les grands thèmes du PLUi

Les grandes thématiques développées dans les chapitres suivants s'appuient sur ce schéma représentant l'environnement dans lequel s'inscrit le territoire, et les différents besoins quotidiens de la population (travailler, accéder aux équipements et services, se divertir, etc.).

Ces différents besoins génèrent parfois une nécessité de se déplacer, d'où la question relativement transversale de la mobilité.

Enfin, pour tous ces usages, le foncier est au cœur des préoccupations : le foncier est nécessaire pour développer l'habitat, l'économie, les équipements... mais il accueille aussi les activités agricoles et les espaces naturels.



01

ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les abords de l'étang de Cléry-sur-Somme



Le terme environnement renvoie aux éléments qui entourent les êtres vivants et dont certains sont nécessaires à leur survie, mais également à des notions plus subjectives liées au cadre de vie d'une personne, à l'image du territoire.

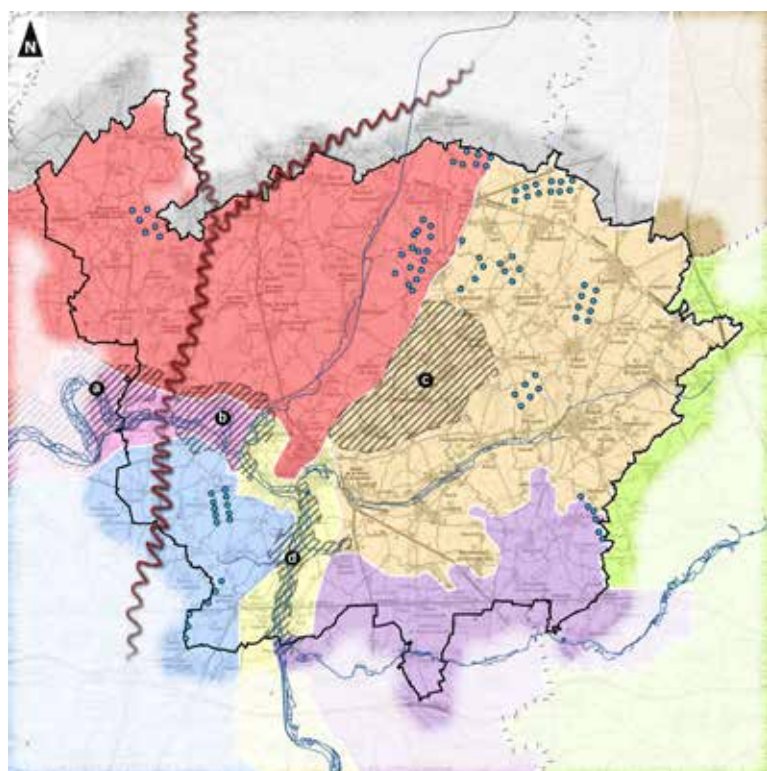
Le PLUi instaure une réflexion plus globale autour des notions de « nature », « paysage » et « cadre de vie », celles-ci étant étroitement liées. L'analyse du territoire sous ces 3 angles révèle également une dimension patrimoniale conséquente.

Un territoire caractérisé par sa richesse paysagère

Le paysage se définit comme la perception visuelle que nous avons de notre environnement. Il revêt une dimension subjective car cette perception dépend de l'observateur, de sa culture, de sa sensibilité. C'est aussi un héritage du passé, susceptible d'évoluer selon les décisions prises en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'analyse du grand paysage : une lecture plurielle du territoire

Le grand paysage de la Haute Somme est révélateur d'un territoire riche marqué par des **entités paysagères très diversifiées**.



Entités paysagères et paysages emblématiques

- Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
- Limites communales
- - - Limites départementales

Entités paysagères de la Communauté de Communes

- Le secteur du Souvenir
- Les collines du Vermandois
- Les boucles de la Haute-Somme
- De la source au canal du Nord
- Le plateau du Santerre
- Le plateau du Vermandois

Paysages emblématiques

- a - Boucles de la Haute Somme à l'amont de Bray-sur-Somme
- b - Boucle et étangs de Cléry-sur-Somme
- c - Collines du Vermandois
- d - Paysage alluvial de la Somme amont

Coupure paysagère

- Autoroute, ligne TGV

Paysage éolien

- Eoliennes construites



Moislains : vue dégagée depuis un pont surplombant le Canal du Nord

Le secteur du Souvenir, qui couvre un vaste quart Nord-Ouest du territoire, est caractérisé par un paysage de plateau vallonné, parcouru de vallées sèches et ponctué de bois. Cimetières du Commonwealth, mémoriaux, nécropoles françaises ponctuent ce territoire attestant de l'importance des combats lors de la première guerre mondiale.

Les collines du Vermandois, qui couvrent également un vaste quart du territoire mais sur sa partie Est, présentent des plateaux vallonnés par la vallée de la Cologne. Le réseau de la vallée humide se prolonge en vallées sèches aux versants asymétriques. On rencontre également des champs de grandes cultures. Sur les coteaux les plus pentus, des larris (ancien lieux de pâturage) se révèlent ponctuellement.

Au Sud de l'intercommunalité se trouve l'entité paysagère du **plateau du Vermandois** : il s'agit d'un plateau de grandes cultures ouvert. La D1029 rectiligne (ancienne voie gallo-romaine) imprime une direction ouest/est aux villages. Le plateau est marqué par la présence de grandes industries agro-alimentaires (conserverie Bonduelle) très présentes dans le paysage de la D1029.

Au Sud-Ouest débute l'entité paysagère du **plateau du Santerre**. Il s'agit du paysage ouvert par excellence avec très peu de boisements. Dans ce paysage à dominante horizontale, les éléments verticaux ont une importance significative : parcs éoliens, pylônes, château d'eau, calvaires et tilleuls, villages-bosquets.

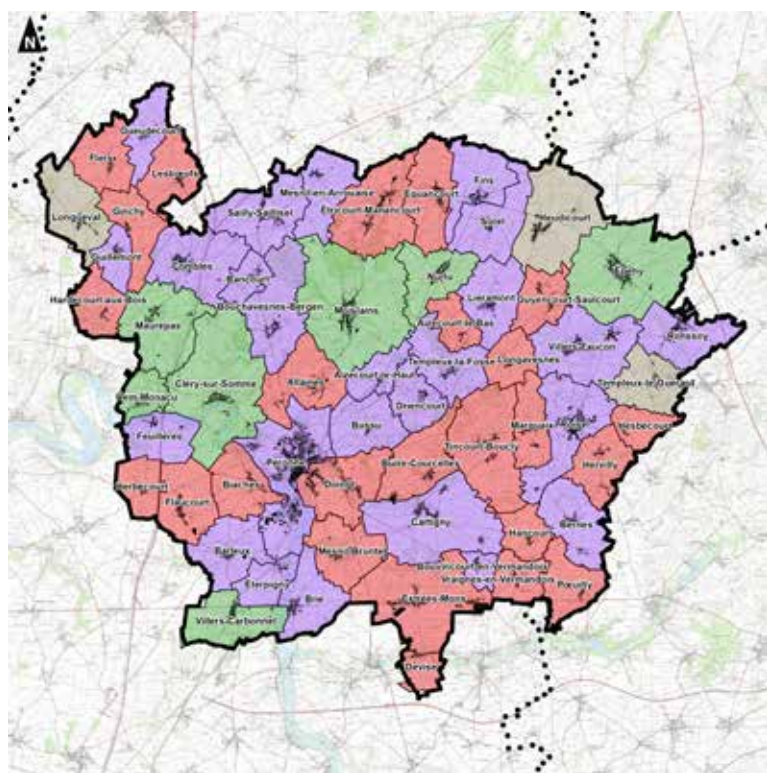
Enfin, on retrouve sur le territoire des entités paysagères spécifiques à la présence de la Somme :

- **De la source au Canal du Nord** : *le paysage de la Somme amont est plat, peu urbanisé et traversé de canaux fréquentés. Contrairement à l'ouest de Péronne, la vallée est peu profonde. Elle se distingue des terres cultivées connexes par la végétation qui borde ses rives.*
- **Les boucles de la Haute Somme** : *La Somme décrit de grands méandres, les versants concaves de ces méandres sont abrupts. La Haute somme n'a pas été naviguée jusqu'à sa canalisation en 1830. De ce long isolement résulte aujourd'hui une mosaïque de paysages remarquablement préservés : marais tourbeux, roselières, prairies flottantes, étangs et forêts humides.*

Les paysages de ville ou de village sont fortement influencés par les formes urbaines

Sur le territoire intercommunal, **4 formes urbaines** sont rencontrées :

- le **village-noyau**, organisé autour d'un centre-village (souvent matérialisé par une place) : 24 communes (par exemple Bussu, Cartigny, Brie...)
- le **village-noyau oblong** (mêmes caractéristiques que le village-noyau, si ce n'est que le noyau est plus étiré) : 7 communes (par exemple Moislains, Cléry-sur-Somme, Epehy...)
- le **village-rue**, implanté en longueur le long d'une rue principale : 26 communes (par exemple Etricourt-Mamancourt, Tincourt-Boucly, Flaucourt...)
- le **village étiré le long des voies** : 3 communes (Longueval, Heudicourt et Templeux-le-Guérard).



Forme urbaine



Éléments à retenir

L'un des enjeux du PLUi sera d'intégrer harmonieusement les nouveaux développements avec la forme urbaine historique de des communes, qui constitue en soi un patrimoine.

Dans le cadre du diagnostic du PLUi, **une vingtaine de vues remarquables ont été relevées, mais le paysage ne résume pas à ces vues spectaculaires** : les ambiances de ville, de village ou de campagne plus ordinaires constituent également un enjeu.

Voici deux exemples de vues emblématiques relevées sur le territoire :

Sailly-Saillisel : le cimetière britannique est surplombé par la D1017.

La relation visuelle du cimetière au paysage, ancien champ de bataille, est recherchée dans la plupart des cimetières du Commonwealth



Brie par la D1029 : le paysage d'eau de la Somme est rarement visible par le contexte arboré du fleuve. Quand la zone en eau est révélée, elle est d'autant plus remarquable.



Un patrimoine bâti d'intérêt à préserver

La Somme ayant été le théâtre de conflits majeurs par le passé, le Département s'est vu amputé d'une partie importante de son patrimoine bâti. Pourtant la Haute Somme recèle encore de nombreux immeubles qui témoignent de son passé, et constituent une partie de son héritage culturel.

Le patrimoine architectural se distingue en deux types :

Le patrimoine protégé

Patrimoine emblématique générant un périmètre de protection de 500 m de rayon autour des monuments. Le territoire de la Haute Somme comprend 10 édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques.



1 - Château de Péronne
(tours et courtine)
Monument Classé



2 - Eglise St Jean-
Baptiste à Péronne
Monument Classé



3 - Anciennes
fortifications de Péronne
(passage couvert, porte
de Bretagne, pavillon)
Monument Classé



4 - Menhir dit « la pierre
de Gargantua »
Monument Classé



5 - Mémorial Sud-africain
de Longueval
Monument Inscrit



6 - Oratoire du cimetière
allemand de Rancourt
Monument Inscrit



7 - Chapelle du Souvenir
Français à Bouchavesnes-
Bergen
Monument Inscrit



8 - La boîte à cailloux -
Hesbécourt
Monument Inscrit



9 - Mémorial Allemand
1914-1918 de Flaucourt
Monument Inscrit



10 - Restes du Château
d'Haplincourt à Villers-
Carbonnel
Monument Inscrit

Au sein des monuments historiques, on distingue en effet :

Les monuments classés : le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

Il s'agit de la protection la plus forte :

- pas de travaux sur le monument sans l'autorisation de la DRAC,
- toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500 m doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monuments inscrits : leur qualité remarquable, davantage d'intérêt régional, justifie une surveillance de leur évolution.

- la DRAC est informée des travaux sur le monument, mais ne peut s'y opposer sans lancer une procédure de classement,
- toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500 m doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le patrimoine bâti local

Patrimoine non protégé mais tout aussi important. En effet, c'est la profusion d'un patrimoine plus « ordinaire » qui fait le charme et l'identité de la Haute Somme, avec :

De nombreux éléments de **patrimoine religieux** (églises, chapelles, oratoires, calvaires...)

Un patrimoine foisonnant lié à la Grande Guerre (les mémoriaux, les cimetières mi-

litaires, mais aussi le bâti de la reconstruction),

Du patrimoine lié à l'architecture sociale et aux fabriques (maisons ouvrières présentes à Villers-Faucon aux abords de la sucrerie par exemple).



Patrimoine de la reconstruction : église de Brie



Patrimoine ferroviaire : ancienne gare de Péronne



Vraignes-en-Vernandois



Tincourt-Boucly

Des milieux naturels d'intérêt écologique remarquables

Un patrimoine naturel particulièrement riche

Dans la Haute Somme, l'environnement au sens Nature recèle des richesses exceptionnelles. Elles sont liées en particulier à la présence de vallées humides : les rivières de la Somme, de la Tortille, de la Cologne et de l'Omignon coulent sur le territoire, entourées par endroits de marais, d'étangs et de boisements. Ces espaces abritent une riche biodiversité : plantes, oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, etc...

En plus des vallées humides, le territoire accueille quelques boisements comme des rideaux picards, et quelques larris (des côteaux calcaires typiques de la Picardie, qui abritent une flore et une faune spécifiques).

Les rideaux picards

Les rideaux picards : ce sont des espaces bocagers sur talus résultant d'espaces linéaires non travaillés par les engins agricoles. Une végétation spontanée s'y

est développée. Ils freinent l'érosion et constituent des espaces naturels relais.



Rideaux picards au niveau de la vallée des Prêtres à Bussu



Exemples de larris sur la commune de Cléry-sur-Somme

Les larris

Ce sont des coteaux crayeux abrupts, historiquement utilisés pour les activités pastorales, caractérisés par une faune et flore spécifiques aux milieux calcaires secs. Avec la disparition de la pratique

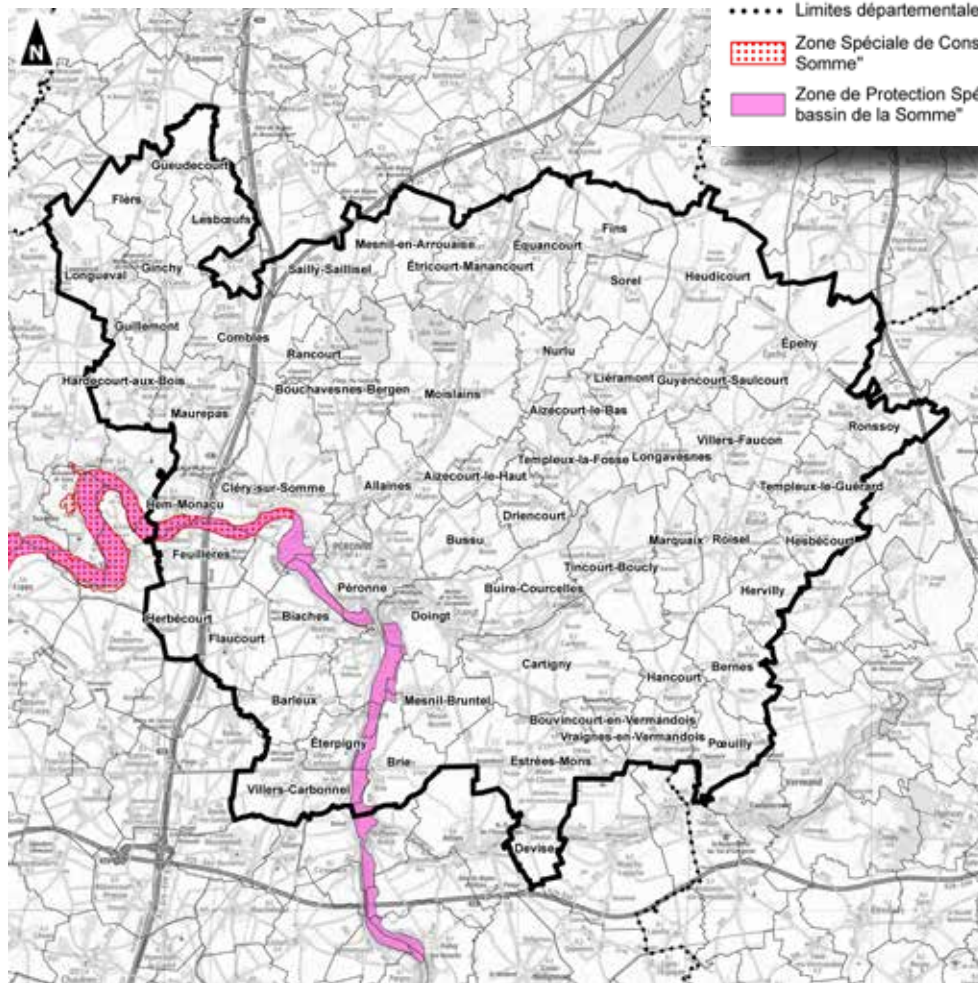
pastorale, les larris évoluent vers la forêt, ce qui engendre une banalisation de la flore et une fermeture du paysage.

oiseaux) et de la Directive Habitats datant de 1992 (à l'origine de la création de zones spéciales de conservation (ZSC)).

Ces deux types de zones NATURA 2000 se retrouvent sur le territoire de la Haute Somme, au niveau de la vallée de la Somme.

Ainsi, le PLUi devra être particulièrement vigilant à la préservation de cet espace.

 Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
 Limites communales
 Limites départementales
 Zone Spéciale de Conservation "Moyenne vallée de la Somme"
 Zone de Protection Spéciale "Etangs et marais du bassin de la Somme"





Cariçaie : Type de végétation caractéristique des zones humides

Les zones humides, un enjeu majeur

Les terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau, comme des marais ou des prairies humides, constituent des zones humides. Les zones humides abritent une biodiversité importante, et rendent des services essentiels en matière de gestion hydraulique (tamponnement, filtrage). Elles sont donc protégées, notamment par le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Artois-Picardie.

Le territoire de la Haute Somme comprend de nombreuses zones humides (en fond de vallée de la Somme, de la Tortille, de la Cologne et de l'Omignon principalement), qui devront faire l'objet d'une protection dans le PLUi.



ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Des paysages très contrastés sur le territoire (paysages de vallées, paysages agricoles ouverts...)

Des enjeux écologiques concentrés sur les secteurs de vallées, notamment celle de la Somme

10 Monuments Historiques protégés présents sur le territoire

Un patrimoine bâti non protégé riche et foisonnant (patrimoine religieux, patrimoine lié à la Grande Guerre...)

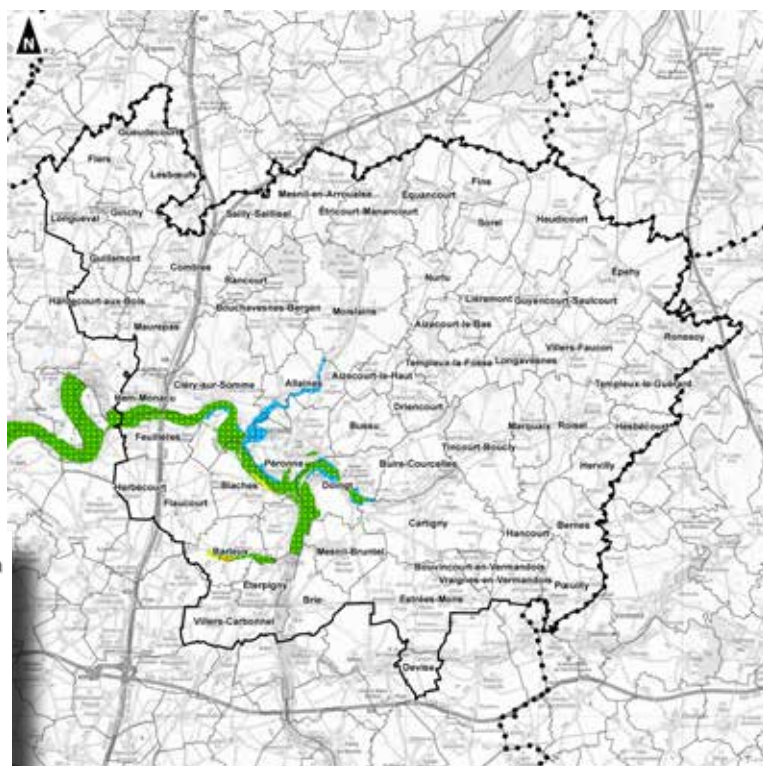
Un territoire fortement exposé aux risques d'inondation

D'après le portail de prévention gouvernemental des risques majeurs : <http://www.georisques.gouv.fr/>, sur les 60 communes de la Haute Somme, **huit communes sont concernées par le risque d'inondations** sur leur territoire : Allaines, Barleux, Biaches, Cléry-sur-Somme, Doingt-Flamicourt, Feuillères, Hem-Monacu et Péronne.

Il s'agit en fait des communes couvertes par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de la Somme et de ses affluents (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Risques-naturels/Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondation-de-la-Vallee-de-la-Somme-et-ses-affluents>). Ce document réglementaire évalue les zones pouvant subir des inondations et définit des règles de constructibilité selon les différents secteurs identifiés. Le PLUi intègrera les modalités de ce règlement.

Inondation par débordement et remontée de nappe

(PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents)



- Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
- Limites communales
- Limites départementales
- Alea très faible
- Alea faible
- Alea moyen
- Alea fort

Toutefois, le risque d'inondation ne s'arrête pas à ces 8 communes couvertes par le PPRI ; ce risque est à appréhender sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'ensemble des communes est en effet concerné par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation des années 80 à aujourd'hui, **ce qui les rend toutes vulnérables**. Par ailleurs, la grande majorité des communes sont incluses dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Vallée de la Somme.

Ces inondations sont de **trois types** :

Des inondations par débordement de cours d'eau particulièrement sur les secteurs en fond de vallée. *Les secteurs touchés se situent aux bords de la Somme et de la Tortille.*

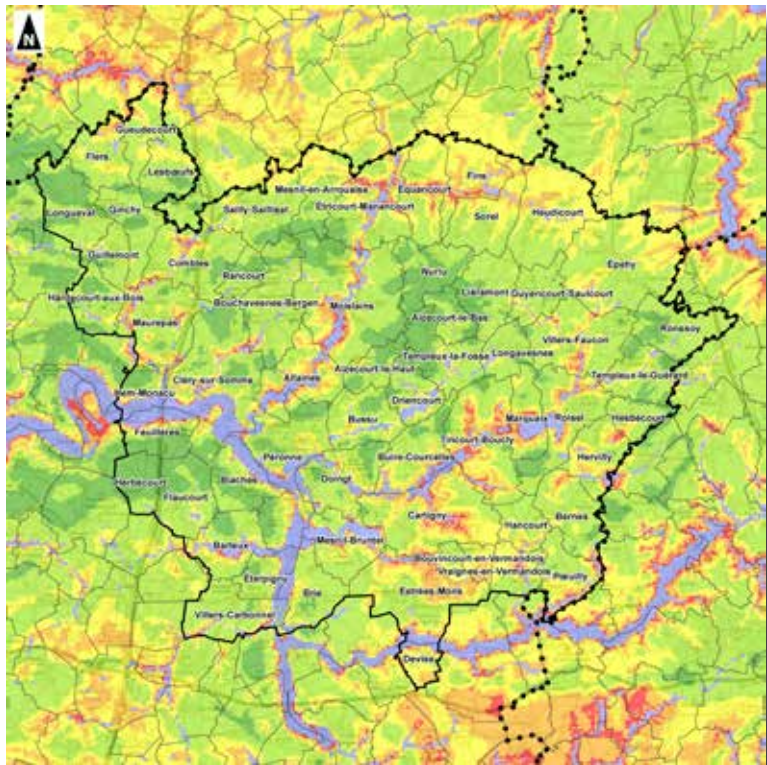
Des inondations par ruissellement notamment au niveau des versants

Ces phénomènes sont fréquents dans la Somme, notamment au niveau des secteurs en pente et cultivés, où le couvert végétal est peu présent, ce qui ne permet pas freiner le ruissellement de l'eau.



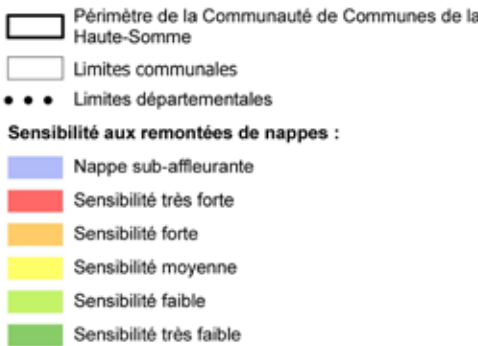
Capture d'écran zoomée à titre d'exemple sur la commune d'Allaines, extraite du site : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/709/bassin_hydro_ide.map

Remontée de nappe



Des inondations par remontée de nappe

Elles se manifestent dans les zones où la nappe phréatique est proche de la surface, le plus souvent en fond de vallée selon la composition du sous-sol et la profondeur de la nappe.



Un phénomène de mouvements de terrain très présent

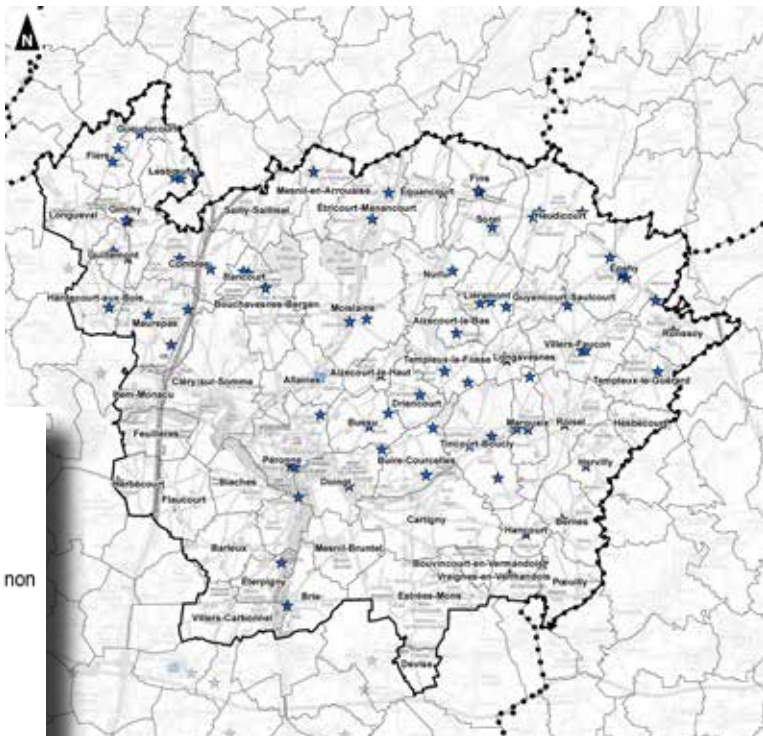
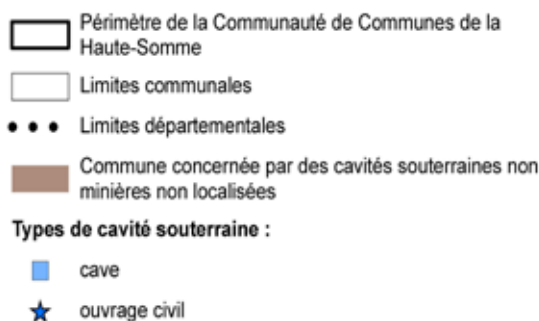
Les mouvements de terrain se traduisent principalement sur le territoire par **des affaissements ou effondrements dus aux cavités souterraines ou artificielles** (mines, carrières, muches, cagnas...).

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) recense **109 cavités souterraines sur 42 communes**. Ce sont principalement d'ouvrages civils.

Ces données sont consultables sur le site suivant :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/>

Cavités souterraines



Un territoire concerné par des risques industriels et technologiques

Les engins de guerre

Le risque relatif aux engins de guerre est **caractéristique de la Somme, théâtre d'affrontements lors de la Première Guerre Mondiale**.

La découverte des engins de guerre peut occasionner de nombreux dégâts, comme des explosions, des intoxications par inhalation, ingestion ou contact et la dispersion dans l'air de gaz toxiques.

Bien que le risque soit connu sur l'ensemble du territoire, il n'est pas précisément identifié.



Exemple d'un engin de guerre

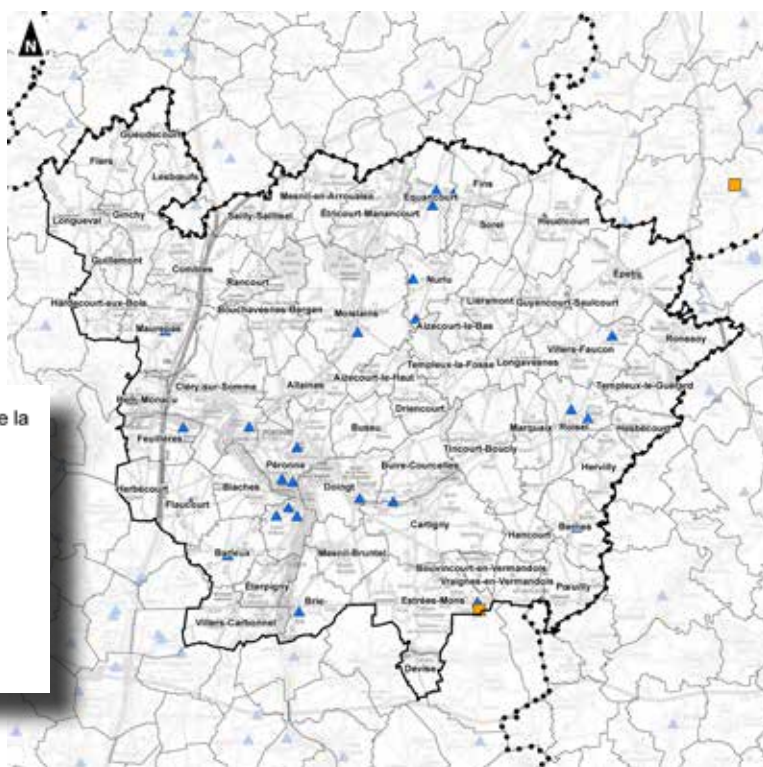
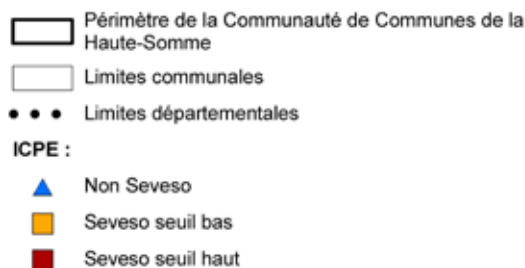
Les risques et nuisances liés aux activités économiques

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. **Trois typologies d'effet sont constatées : des effets de surpression, des effets thermiques et des effets toxiques.**

Trois communes, Péronne, Moislains et Estrées-Mons, sont concernées par ces effets du fait de la présence de sites industriels majeurs.

Le territoire intercommunal compte au total **30 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) principalement industrielles, dont 1 SEVESO (seuil bas) qui est l'usine Bonduelle à Estrées-Mons.** Le seuil SEVESO indique le plus haut niveau de dangerosité.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Ces données sont consultables sur la carte interactive georisques : <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Une prise en compte nécessaire des émissions polluantes et des nuisances générées par les activités et les infrastructures

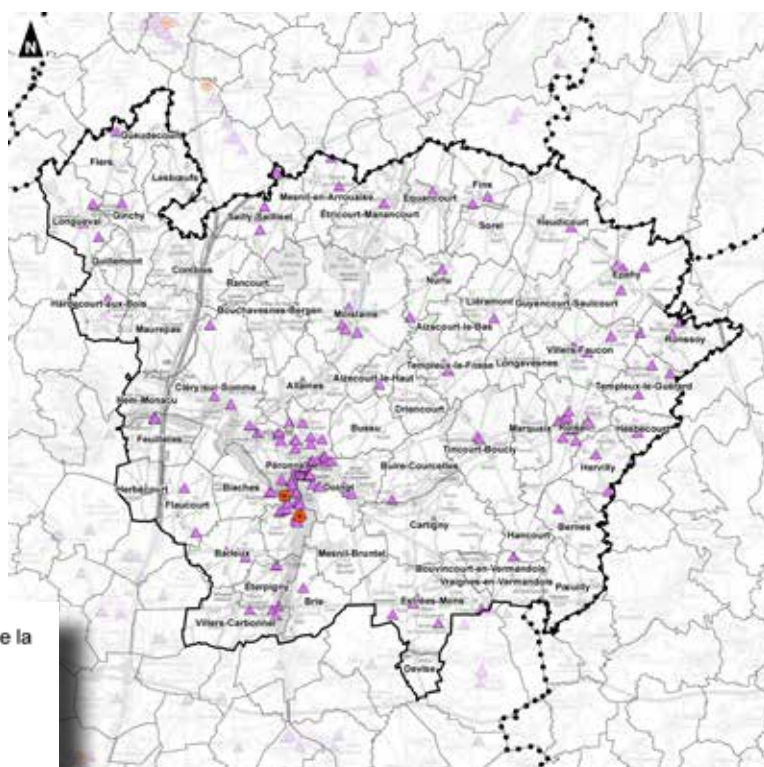
Les émissions polluantes

Les activités économiques présentes en grand nombre sur le territoire de la Haute Somme sont génératrices de pollutions dans les sols et dans l'atmosphère, dont il faut tenir compte dans une perspective d'amélioration du cadre de vie.

Pour la pollution des sols :

- La base de données ministérielle BASIAS identifie ainsi **238 sites potentiellement pollués, dont 157 ont une activité terminée.**
- La base de données BASOL, quant à elle, recense **deux sites où la pollution est avérée** et appelle à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif : la Société DMS à Biaches et la Société FFM à Péronne.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



- ▭ Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
- ▭ Limites communales
- • • Limites départementales
- Base de données Basol sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
- ▲ Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Ces données sont consultables sur la carte interactive georisques :

<http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Les nuisances sonores

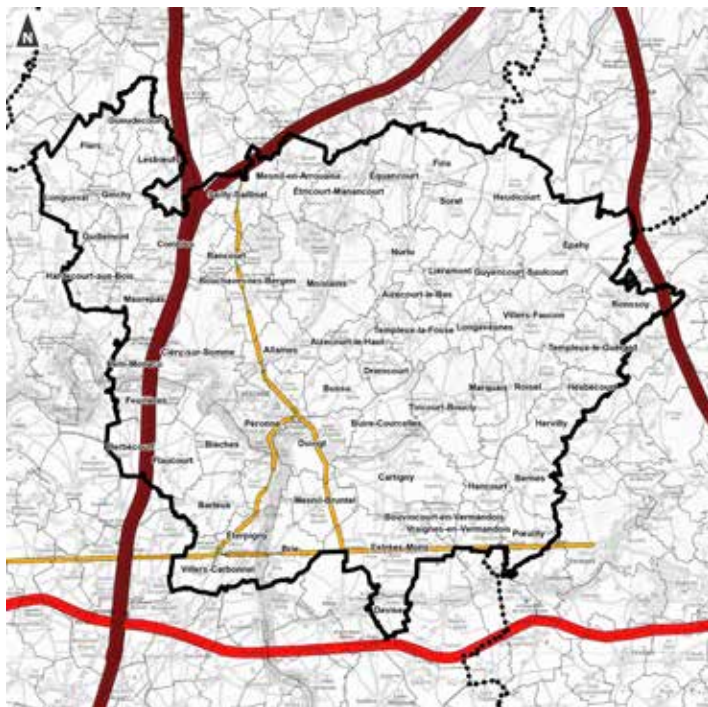
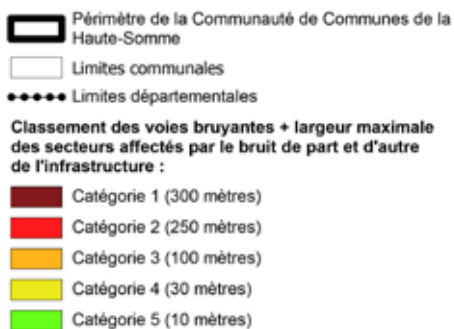
Outre les activités, les infrastructures de transport sont également **sources d'émissions polluantes et de nuisances notamment sonores**.

Le territoire intercommunal est concerné par l'arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres via plusieurs infrastructures routières classées voies bruyantes.

Les routes départementales 1017, 937 et 1029 sont classées comme des axes à grande circulation.

La route départementale 1029 est considérée comme un itinéraire de transports exceptionnels.

Voies bruyantes



Les **infrastructures routières nouvelles** doivent respecter des **niveaux maximaux admissibles en façade des bâtiments**.

Une réglementation s'applique également pour les infrastructures ferroviaires nouvelles, ainsi que pour les infrastructures aéroportuaires. La Haute-Somme est, par ailleurs, concernée par un **Plan d'Exposition au Bruit (PEB Péronne – Saint-Quentin)** pour son aéroport localisé à Estrées-Mons et Monchy-Lagache.



RISQUES ET NUISANCES

Un territoire fortement exposé aux risques d'inondation, que ce soit par débordement de cours d'eau, par remontées de nappes phréatiques ou encore par ruissellement lors de fortes pluies

Une centaine de cavités souterraines identifiées (en sachant que certaines ne sont pas localisées, ou pas encore connues)

Certaines activités économiques susceptibles de générer un risque industriel (certaines exploitations d'élevages, certaines industries...), induisant des périmètres de protection à respecter

Plus de 230 sites potentiellement pollués sur le territoire, pour lesquels des études de sols pourraient ponctuellement s'avérer nécessaire en cas de projets

Un territoire traversé ou bordé par de grandes infrastructures de transport, induisant des nuisances sonores

Une mobilité marquée par l'utilisation de la voiture

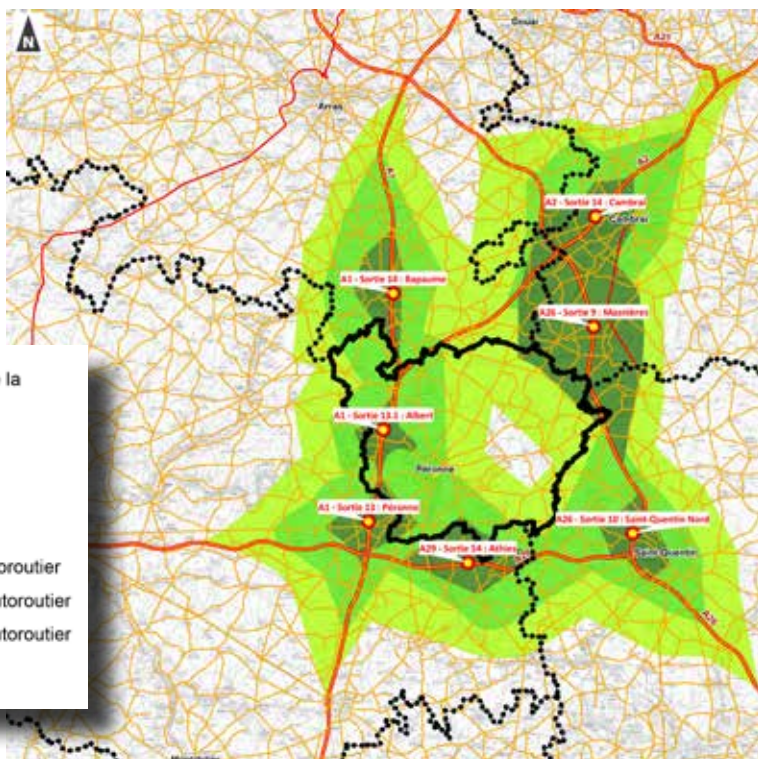
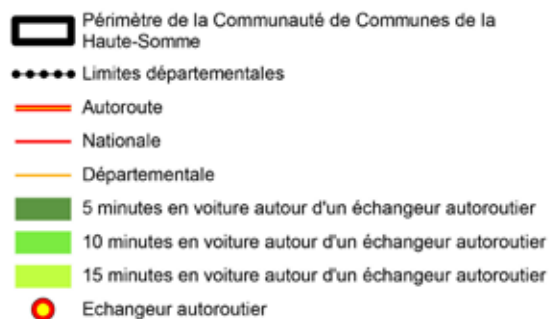
Un réseau routier dense et performant

La Communauté de Communes de la Haute Somme est caractérisée par une **très bonne desserte autoroutière avec plusieurs autoroutes qui traversent son territoire et plusieurs échangeurs autoroutiers très facilement accessibles** :

Du Nord au Sud, l'autoroute A1, qui permet de rejoindre Lille ou Paris,

En limite Sud, l'autoroute A29, qui relie Amiens à Saint-Quentin,

En limite Est, l'autoroute A26, qui traverse la commune du Ronssoy et relie Calais à Reims en passant par Saint-Quentin



Les isochrones, figurant sur la carte ci-dessus, présentent les temps de trajet (5, 10 et 15 minutes) depuis les entrées/sorties d'autoroutes du territoire. Cette approche fait apparaître **une très bonne accessibilité du territoire à ces différentes infrastructures**.

Des déplacements domicile-travail, principaux générateurs de flux routiers

Les déplacements domicile-travail constatés sur le territoire sont révélateurs du recours prédominant à la voiture et des nombreux flux routiers observés sur le territoire. Ils en sont par ailleurs les principaux générateurs avec notamment **deux pôles d'emploi majeurs présents au sein du territoire : Péronne et Estrées-Mons**.

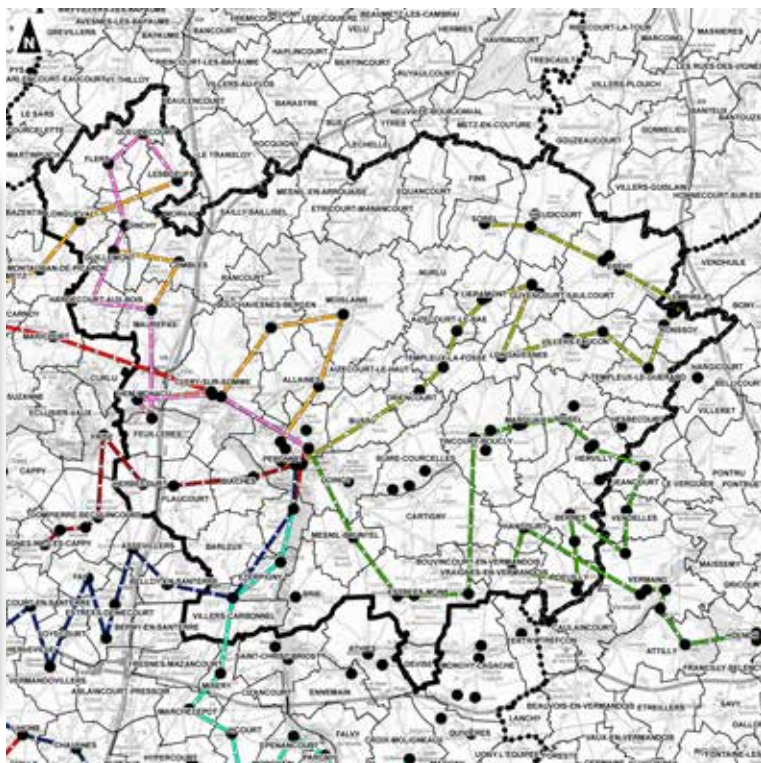
Des déplacements sont aussi occasionnés par **trois pôles extérieurs : l'Agglomération Amiénoise, Saint Quentin et Albert/Méaulte**.

Une offre insuffisante et inadaptée en transports en commun

Une offre ferroviaire de proximité éloignée

Seulement 1,4% de la population de la Haute Somme utilise les transports en commun pour se rendre au travail.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Ce constat s'explique en partie par l'éloignement des gares TER, qui entourent le territoire (Albert, Chaulnes et Saint-Quentin). Les gares se trouvent en effet pour la majorité des communes à plus de 15 minutes en voiture.

Un réseau de bus souvent méconnu et offrant peu d'alternative à la voiture

Le réseau de bus, très souvent méconnu des habitants si ce n'est du public scolaire, dessert pourtant une grande partie du territoire. Toutefois, la plupart des lignes restent centralisées sur Péronne. De plus, certaines communes, au Nord notamment, ne sont pas desservies par les lignes Trans80.

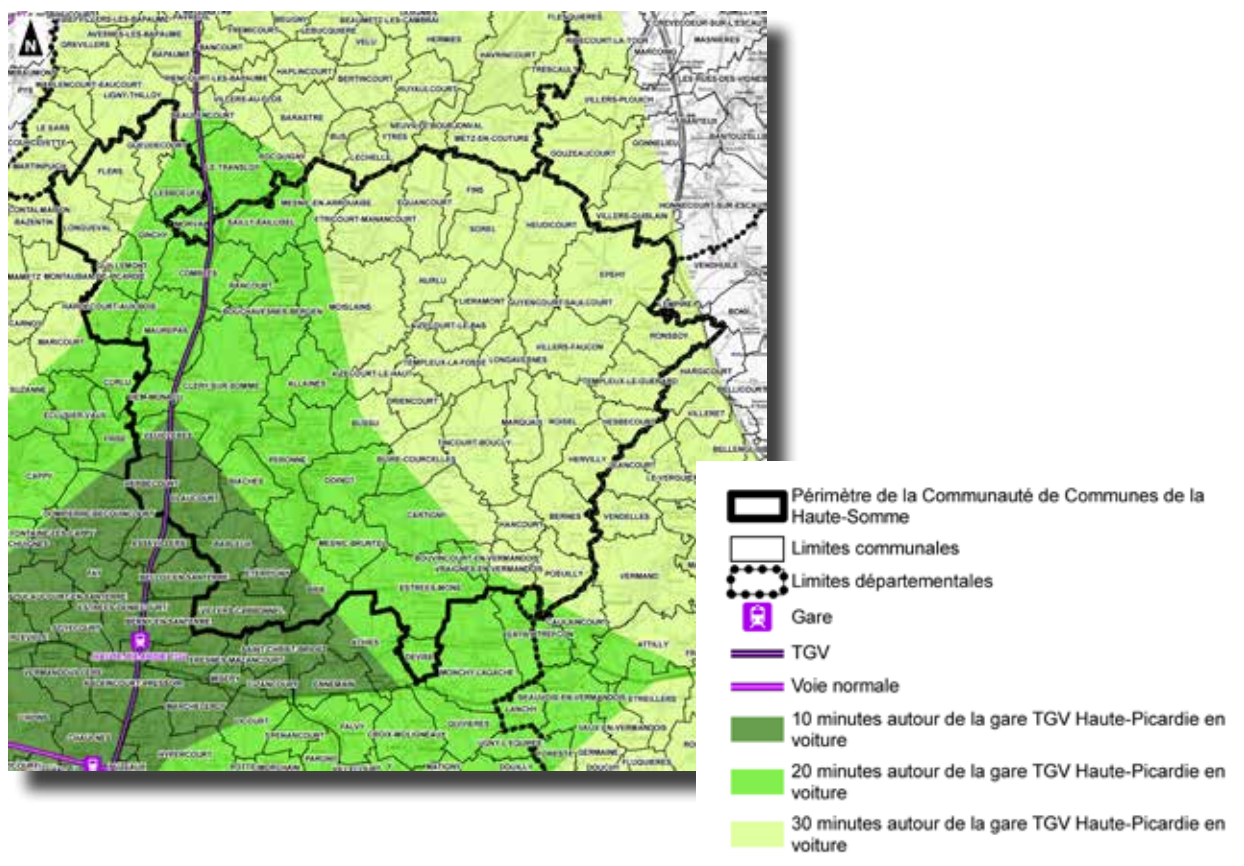
Les fréquences et horaires proposés sont peu adaptés surtout pour les actifs, l'ensemble des lignes de bus ne proposant qu'un départ et qu'un retour par jour.

La proximité de la gare TGV Haute-Picardie, un atout pour le territoire

La gare TGV haute Picardie, située à l'extérieur de l'intercommunalité, est facilement accessible en voiture en moins de 30 minutes pour l'ensemble du territoire, **ce qui représente un réel atout en termes de mobilité notamment pour les voyages de longues distances (vacances, week-ends,...).**

Elle peut représenter un moyen de transport pour les habitants travaillant à Lille ou Paris, **toutefois ces horaires restent peu pratiques pour les travailleurs vivant loin de la gare et les trajets comprennent des correspondances** avec d'autres moyens de transport (pour Paris : arrêt à Roissy TGV).

Proximité de la gare TGV Haute Picardie



Des cheminements doux à étoffer sur le territoire



De nombreux chemins sont identifiés sur le territoire, **toutefois, la plupart sont des tronçons**. Une réflexion plus globale visant à trouver **des solutions de bouclage** entre ces différents tronçons serait intéressante à mener dans le cadre du PLUi.

Le Conseil départemental de la Somme a adopté en février 2015 le **schéma cyclable départemental**. Dans celui-ci figure un schéma de principe des itinéraires cyclables utilitaires et des axes à vocation touristique. Seuls les itinéraires à fort potentiel ont été identifiés, à l'image de la **véloroute de la Vallée de la Somme**, mais aussi le tracé de l'ancienne voie ferrée reliant Péronne à Roisel aménagée en voie verte.

L'émergence de nouvelles pratiques

Covoiturage

Bien qu'il soit complexe de réellement caractériser la part du covoiturage dans les déplacements, les élus du territoire ont fait le constat que **cette pratique émerge progressivement**.

A ce titre, il convient de préciser que **le territoire compte 3 aires de covoiturage, situées à Roisel, Villers-Carbonnel et Péronne**.

Pour les déplacements de longues distances, la plate-forme de covoiturage BlaBlaCar est assez bien identifiée, toutefois il convient de rappeler l'existence, à l'échelle de la Somme, d'une **plate-forme de covoiturage destinée davantage aux déplacements quotidiens et plus locaux, nommée <http://roulezco.fr/>**



Capture d'écran de la page d'accueil du site <http://roulezco.fr>

Le développement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte précise que la France se fixe comme objectif d'installer au moins sept millions de points de charge sur les places de stationnement des ensembles d'habitations et autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public, et ce, avant 2030.

A ce titre, les collectivités ont un rôle important à jouer dans le déploiement de l'infrastructure de recharge accessible au public.

Sur le territoire intercommunal, cette dynamique est à l'œuvre puisque plusieurs bornes sont d'ores et déjà installées, d'après les informations disponibles sur le site <https://fr.chargemap.com/map>

En effet, 10 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides se situent sur le territoire intercommunal, et plus précisément :

A Péronne (4 bornes)

2 bornes situées sur le parking de l'Intermarché, Avenue de l'Europe

1 borne située à l'intérieur du garage Renault, Avenue de l'Europe

1 borne située sur le parking du Leclerc, 28 avenue des Australiens

A Mesnil-Bruntel

1 borne implantée 4, Grande Rue

A Roisel

1 borne implantée 8 Place du Général Leclerc.

A Fins (2 bornes)

1 borne implantée 3-7 rue Désiré Duflot

1 borne implantée rue du Moulin

A Combles

1 borne implantée 4 rue Candelier

A Flers

1 borne implantée 3 Place des Britanniques



MOBILITÉ

Une desserte routière et autoroutière particulièrement aisée

Un territoire marqué par l'absence de gare ou halte ferroviaire

9 lignes de bus desservent une grande partie du territoire, mais à des horaires pas toujours adaptés aux actifs

Les constats ci-dessus induisent de fait une utilisation de la voiture importante sur le territoire

De nombreux cheminements doux existants, d'autres à conforter, dans une logique de bouclage

Le covoiturage, une pratique qui émerge progressivement (3 aires de covoiturage aménagées sur la CCHS)

Un équipement progressif du territoire en bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

04

DEMOGRAPHIE HABITAT

La démographie au cœur des évolutions du territoire

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend une dimension prospective importante : il doit permettre au territoire de se fixer des ambitions et de se doter d'un projet pour les années à venir.

Or, l'analyse démographique est une partie essentielle de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'évolution de la population va générer une évolution de ses besoins, qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement, que les équipements et services, ou encore la mobilité...

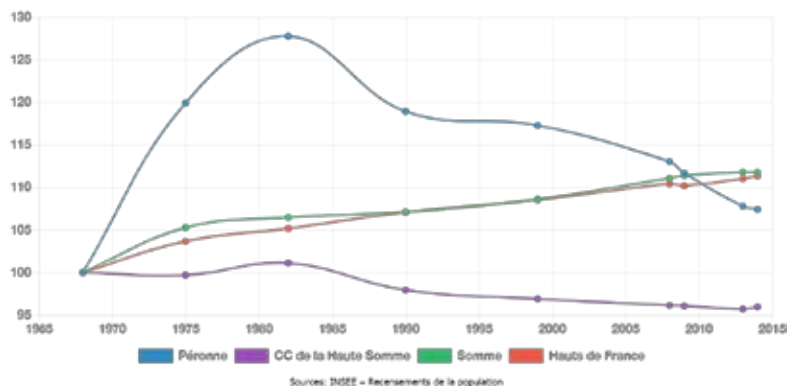
La démographie se trouvera donc au cœur du projet de territoire inscrit dans le PLUi, étroitement liée avec la question du logement.

La production de logements permet aux communes d'une part de conserver voire d'augmenter leur population, d'autre part de répondre aux nouveaux besoins générés par l'évolution de la population.

Une situation démographique peu dynamique, mais qui tend à le redevenir

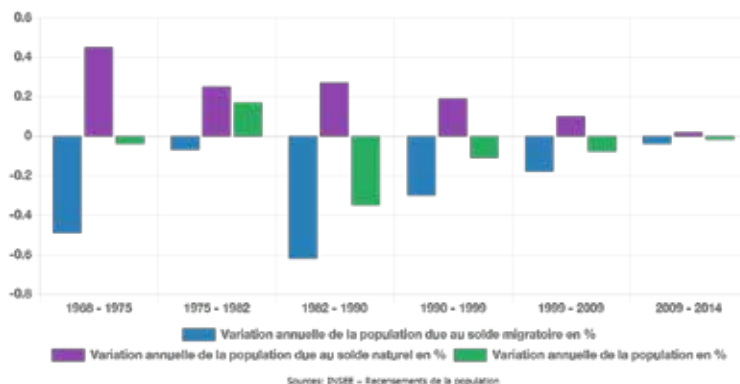
La Communauté de Communes de la Haute Somme apparaît comme **un territoire relativement peu dynamique sur le plan démographique ces dernières décennies**, bien que la tendance à la baisse constatée entre 1980 et 2010 semble s'être atténuée pour revenir dernièrement à une évolution positive.

Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968



Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population - CC de la Haute-Somme (Combles - Péronne - Roisel)

Cette dynamique est entièrement due à un **solde migratoire négatif**, c'est-à-dire à un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées sur le territoire, et ce malgré un solde naturel constamment positif (plus de naissances que de décès).



L'évolution démographique est inégale selon les communes. Certaines communes ont connu une décroissance démographique prononcée, tandis que d'autres ont connu une croissance de plus de 25% en 15 ans.

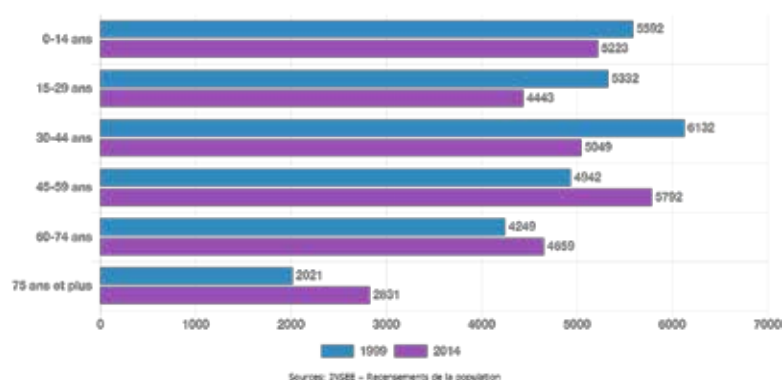
Néanmoins, la population semble se stabiliser et connaître même sur les dernières années une **légère inflexion positive**, dont il est possible d'imaginer une progression avec le récent regain du solde migratoire.

Une population vieillissante

Le vieillissement de la population est une tendance nationale, qui se constate également sur le territoire de la Haute Somme.

Entre 1999 et 2014, il est observé que les classes d'âge de moins de 45 ans diminuent toutes tandis que celles de plus de 45 ans progressent.

Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2014 CC de la Haute-Somme (Combles - Péronne - Roisel)



Ce vieillissement de la population s'accompagne généralement d'une diminution de la taille des ménages, révélatrice d'un phénomène de desserrement des ménages typique des territoires ruraux.

Un territoire touché par le desserrement des ménages

Le desserrement des ménages est une évolution de fond de la société française, que l'on mesure aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Il consiste en une diminution de la taille moyenne des ménages, et en une augmentation de leur nombre décorrélée de la croissance démographique. Cette évolution est sous-tendue par plusieurs phénomènes : d'une part le vieillissement de population (voir plus haut), et d'autre part l'évolution des modes de vie. En effet, de plus en plus de gens qui vivent seuls ou sans enfants (même parmi la population jeune). De plus, on observe une augmentation des familles monoparentales.

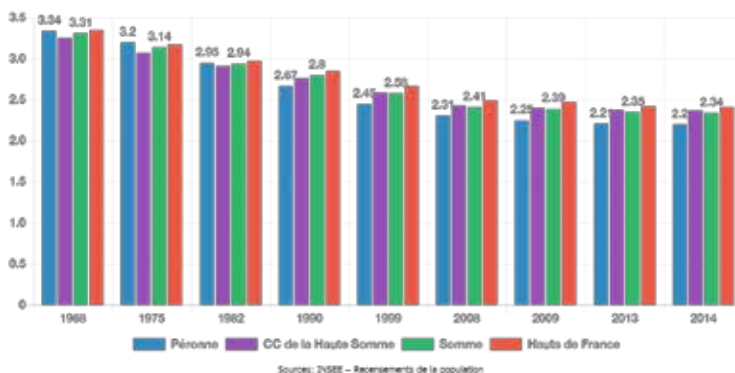
Le territoire intercommunal a connu entre 1968 et 2014 **une baisse de la taille moyenne des ménages, qui est passée de 3,25 à 2,37 personnes par ménage.**

Les ménages les plus répandus sont surtout les ménages de 2 personnes (38% sur la Communauté de Communes de la Haute Somme), suivis des personnes seules (28,5%). **Les moins de 39 ans sont largement minoritaires parmi les ménages composés d'une à deux personnes.** Il s'agit d'abord de 40 – 64 ans, puis de 65 ans et plus.

Les ménages qui ont des chances de s'agrandir sont donc peu nombreux, ce qui signifie que **le nombre de ménages composés d'une à deux personnes va demeurer important dans les années à venir.**

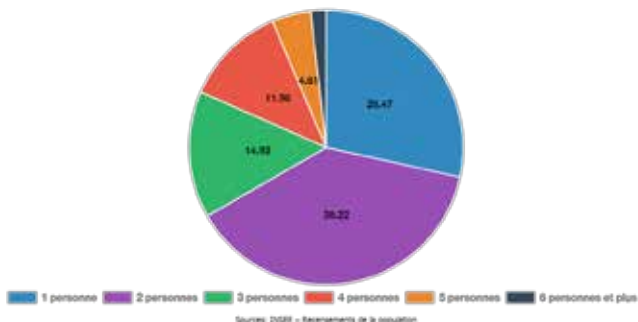
De plus, avec la forte progression des ménages qui croît plus vite que la population, la demande de logements va être d'autant plus forte dans le futur.

Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968



Taille des ménages sur l'EPCI en 2014 - CC de la Haute-Somme (Combles - Péronne - Roisel)

Taille des ménages sur l'EPCI en 2014 - CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)



CONSEQUENCES DU DESSEREMENT DES MENAGES

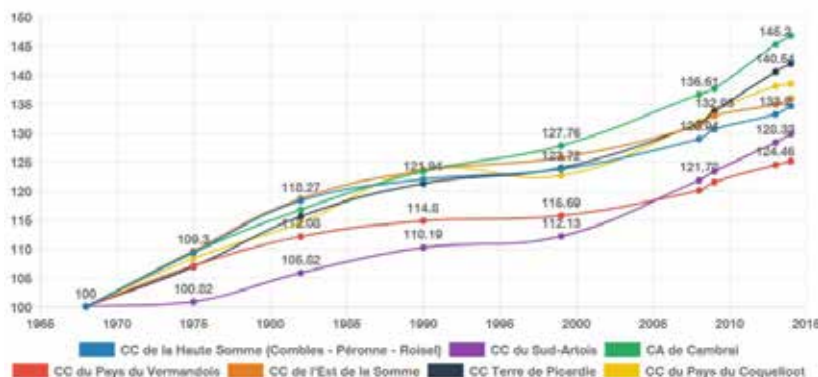
Besoins quantitatifs : augmentation du nombre de logements

Besoins qualitatifs : adaptation au vieillissement, logements plus petits, qualité technique et thermique des logements



Une progression insuffisante du nombre de logements

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2014 (base 100 en 1968)

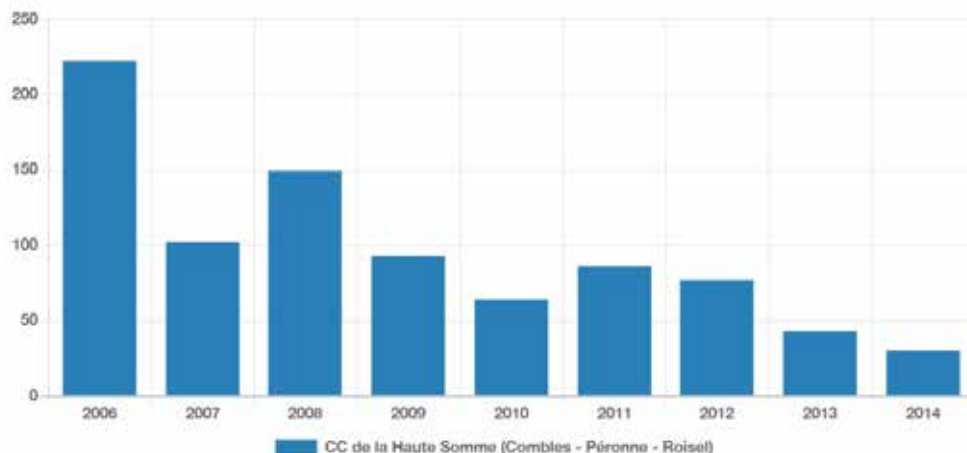


Depuis 1968, la population de la Haute Somme a certes stagné, mais la taille moyenne des foyers s'est réduite considérablement, **ce qui a fait augmenter le nombre de logements nécessaires à l'hébergement de la population d'un tiers** entre 1968 et 2015 sur le territoire.

Cette évolution place ainsi la Communauté de Communes de la Haute Somme dans la moyenne des territoires avoisinants.

Toutefois, il est observé sur le territoire intercommunal **une nette tendance à la baisse du nombre de constructions neuves de logements sur la dernière décennie**, passant ainsi de 220 constructions en 2006 à 34 en 2014.

Evolution annuelle du nombre de logement construits entre 2006 et 2015
CC de la Haute-Somme (Combles - Péronne - Roisel)



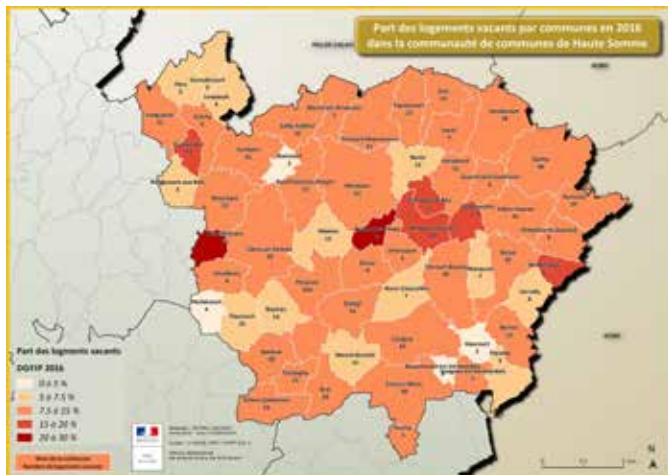
2006 - Sytadel logement, 2007 - Sytadel logement, 2008 - Sytadel logement, 2009 - Sytadel logement, 2010 - Sytadel logement, 2011 - Sytadel logement, 2012 - Sytadel logement, 2013 - Sytadel logement, 2014 - Sytadel logement

Des logements vacants de plus en plus nombreux

La Communauté de Communes enregistre **un taux de vacance important de 11% en 2014**, supérieur au taux moyen constaté à l'échelle nationale (8%) et aux territoires voisins.

Ce stock de logements vacants, qui croît, constitue un des premiers éléments à mobiliser afin de satisfaire les besoins liés à l'augmentation du nombre de logements nécessaires pour stabiliser, voire augmenter la population du territoire.

Il est important de maintenir un point d'attention sur cet indicateur pour vérifier d'une part que **l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas** pour ne pas dévaloriser les bourgs.



Néanmoins, **l'effort de réhabilitation ne pourra être le même partout**, certaines communes comptant plus de 15% de logements vacants, d'autres moins de 5%.

Une offre de logements qui mériterait davantage de diversification

Une offre résidentielle « rurale », parfois inadaptée aux besoins des ménages actuels

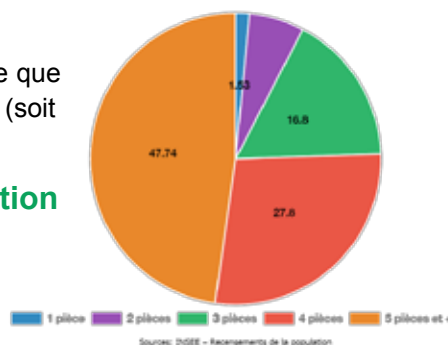
Le parc de logements est **majoritairement composé de maisons individuelles (86%)**, ce qui révèle une faible densité de construction caractéristique des territoires ruraux. Les appartements sont peu présents et concentrés sur la commune de Péronne.

Une offre de logements locatifs faible et inégale

La majorité des résidents sont des propriétaires. Le territoire ne compte que **30% de résidences principales en locatif, dont un tiers seulement** (soit 10% du total des résidences principales) **de locatif social**.

Des logements de grande taille, inadaptés à la population vieillissante

Les logements de cinq pièces et plus constituent près de la moitié des résidences principales de la Communauté de communes de la Haute Somme.



Nombre de pièces des logements sur l'EPCI en 2014 - CC de la Haute-Somme

Il est donc constaté **un écart important entre la taille des logements** (4,6 pièces par logement en moyenne en 2014) **et la taille des ménages** (2,3 personnes), ce qui traduit pour le territoire des difficultés à diversifier son offre de logements.

De surcroît, le nombre de logements de deux et trois pièces diminue, alors qu'ils sont pourtant très porteurs compte tenu de la réduction de la taille des ménages.

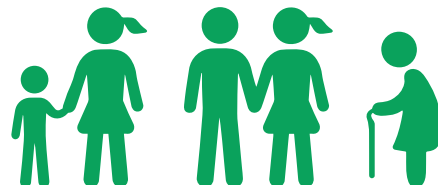
CONSEQUENCES D'UNE OFFRE INADAPTEE

Scenarios d'un petit ménage à la recherche d'une location :

Choisir un logement de moindre qualité mais plus adapté au budget et risque du « mal logement », sans parler des risques liés à la précarité énergétique.

Privilégier la qualité et risquer de se fragiliser financièrement.

Quitter le territoire ou renoncer à y vivre.



DEMOGRAPHIE - HABITAT

Une diminution de la population ces dernières décennies, avec une stabilisation voire un léger regain qui s'observe ces dernières années

Un vieillissement de la population qui, comme à l'échelle nationale, n'épargne pas le territoire intercommunal

Depuis les années 60, une perte de quasiment une personne par ménage à l'échelle intercommunale. A ce jour, les 2/3 des ménages de la CCHS sont composés d'une ou deux personnes.

Une dynamique de la construction de logements ralentie depuis une dizaine d'années

Un taux de logements vacants très variable d'une commune à une autre, mais préoccupant à l'échelle de la CCHS (plus de 10%, en sachant qu'un taux qualifié de « normal » se situe plutôt autour de 6%).

2/3 de logements composés de 4 pièces et plus sur le territoire, malgré des ménages de plus en plus petits (seuls 1/3 des ménages sont composés de 3 personnes et plus).

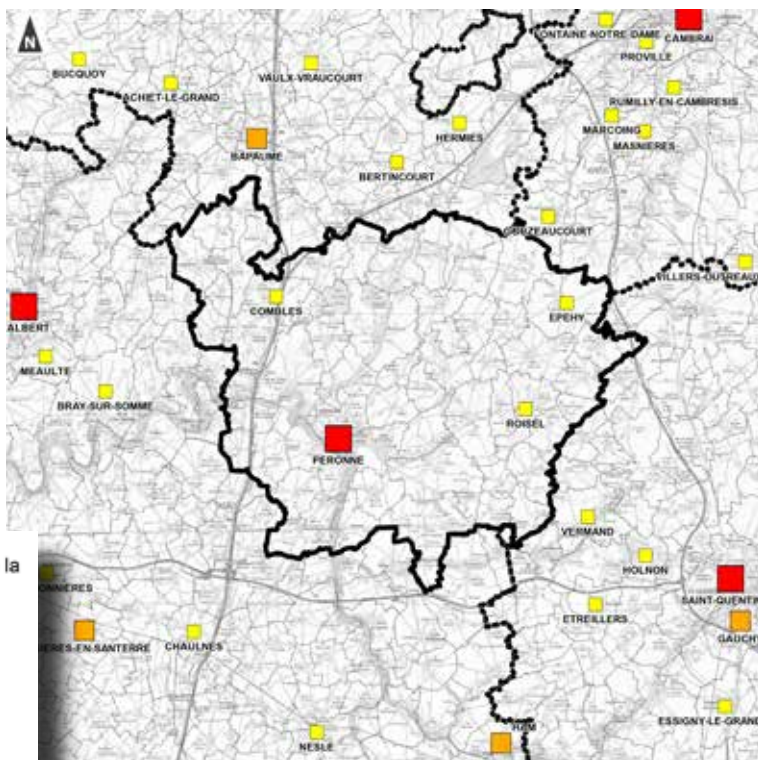
Les équipements, commerces et services, une thématique centrale pour le développement local

Les équipements, commerces et services constituent une thématique centrale pour un projet d'aménagement et de développement local. En effet, l'offre d'équipements, commerces et services contribue à :

- la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire (attractivité économique et touristique),
 - au développement économique du territoire (économie présentielle, emploi, formation...).
- 

L'offre est dépendante de la mobilité sur le territoire, et de la possibilité pour tous d'accéder aux services.

Le sujet est également lié à la **démographie**, dont l'évolution influence le besoin en équipements, commerces et services.



Les pôles d'équipements, commerces et services

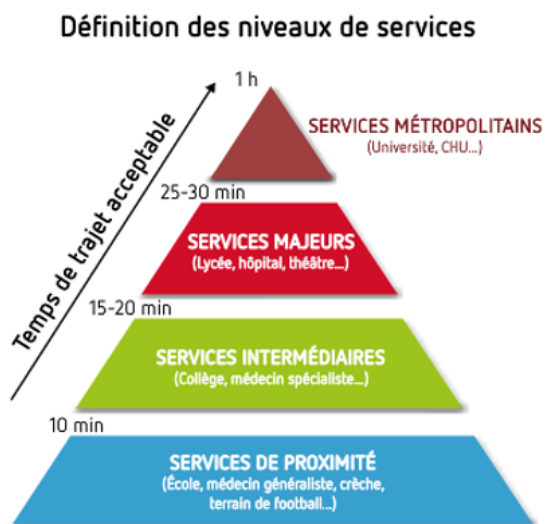
-  Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Pôle d'équipement supérieur
-  Pôle d'équipement intermédiaire
-  Pôle d'équipement de proximité

Un réseau de pôles d'équipements, de services et de commerces dense

Un travail de hiérarchisation

L'analyse des équipements, services et commerces du territoire de la Haute Somme a fait l'objet d'un travail de hiérarchisation selon les niveaux de services présents dans chaque commune.

En effet, l'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :



- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...
- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...

- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

Cette analyse a permis d'identifier les polarités du territoire : Péronne, Roisel, Epehy, Combles, Doingt-Flamicourt et Moislains.

Péronne, la polarité majeure du territoire

Péronne se distingue nettement par l'importance et la variété de son offre d'équipements, commerces et services. La commune se distingue notamment par la présence d'un cinéma et de deux musées, d'un hôpital et de services de santé spécialisés, d'équipements sportifs (centre aquatique par exemple), de plusieurs lycées, ou encore par une offre de commerces plus variée qu'ailleurs.

Vient ensuite Roisel, dont l'offre d'équipements intermédiaire est assez étoffée. La commune dispose d'un collège, et d'une gamme d'artisans et services variée.

Derrière ces deux pôles principaux apparaît **un groupe de pôles caractérisés par une offre d'équipements de proximité en phase avec les besoins du quotidien**, éventuellement accompagnée de quelques équipements intermédiaires. Il s'agit de **Epehy, Combles, Doingt-Flamicourt et Moislains**. Ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité.

La Communauté de Communes de la Haute Somme compte donc :

- un pôle d'équipement supérieur : Péronne
- 5 pôles de proximité (Roisel, Epehy, Combles, Doingt-Flamicourt et Moislains).

Une organisation territoriale sous l'influence des bassins de vie

La Communauté de Communes de la Haute Somme présente donc un **fonctionnement centralisé sur Péronne**, avec néanmoins un **maillage territorial intéressant en termes de polarités de proximité** au regard de la taille du territoire.

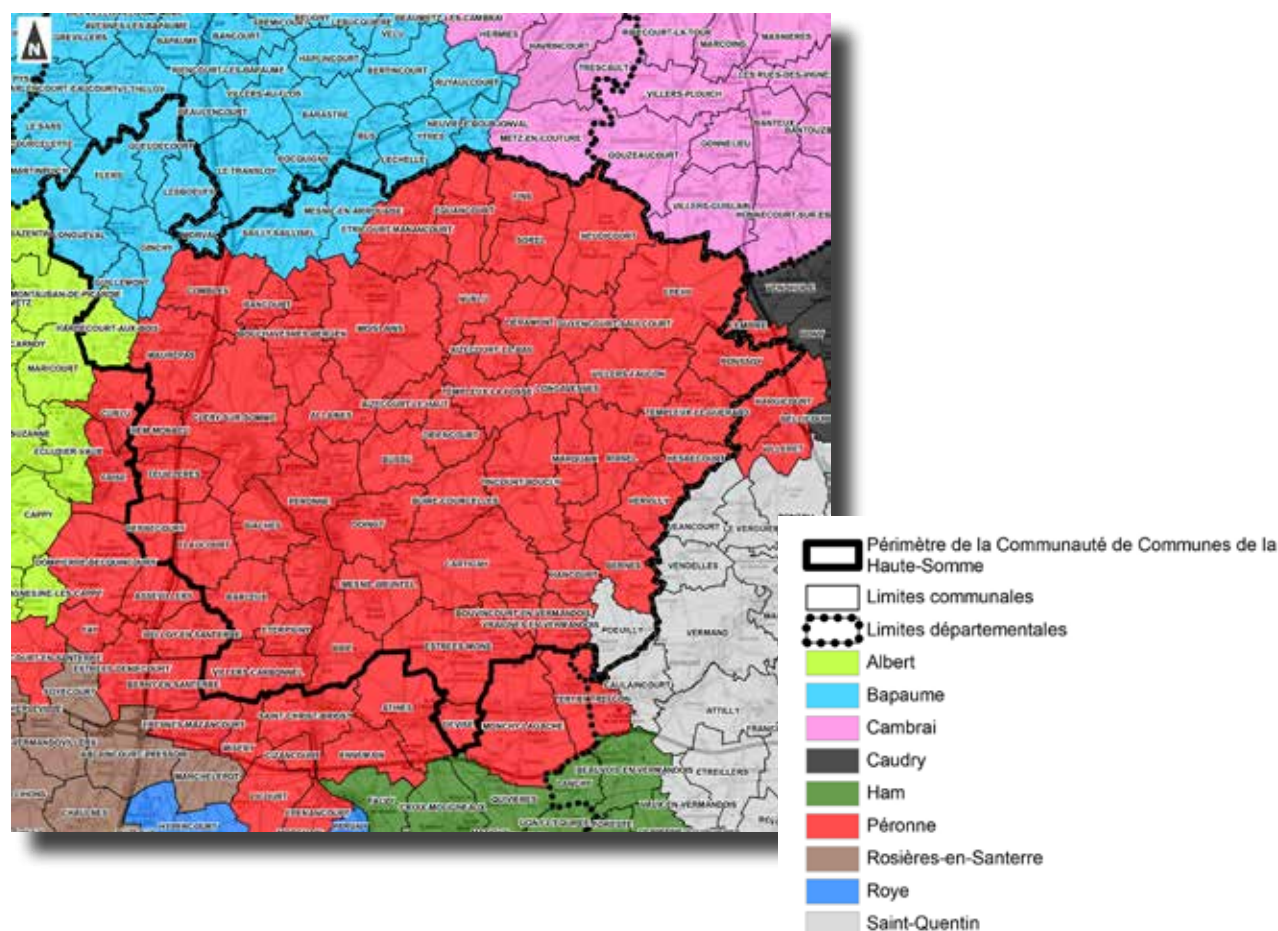
Ce maillage territorial en termes de polarités de proximité n'est toutefois pas également réparti sur le territoire, étant donné que la partie Sud de la Haute Somme en est dépourvue.

L'influence du bassin* de vie de Péronne se fait ainsi ressentir, avec une exception pour quelques communes **situées en limite intercommunale** (notamment au Nord-Ouest), **qui sont davantage tournées vers des polarités externes**, notamment Albert, Bapaume, Gouzeaucourt, Vermand ou Bray-sur-Somme.

*Pour l'INSEE, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Ce bassin de vie de Péronne couvrant la quasi-totalité du territoire intercommunal, illustre de façon concrète la cohérence du périmètre de l'intercommunalité.

Bassins de vie

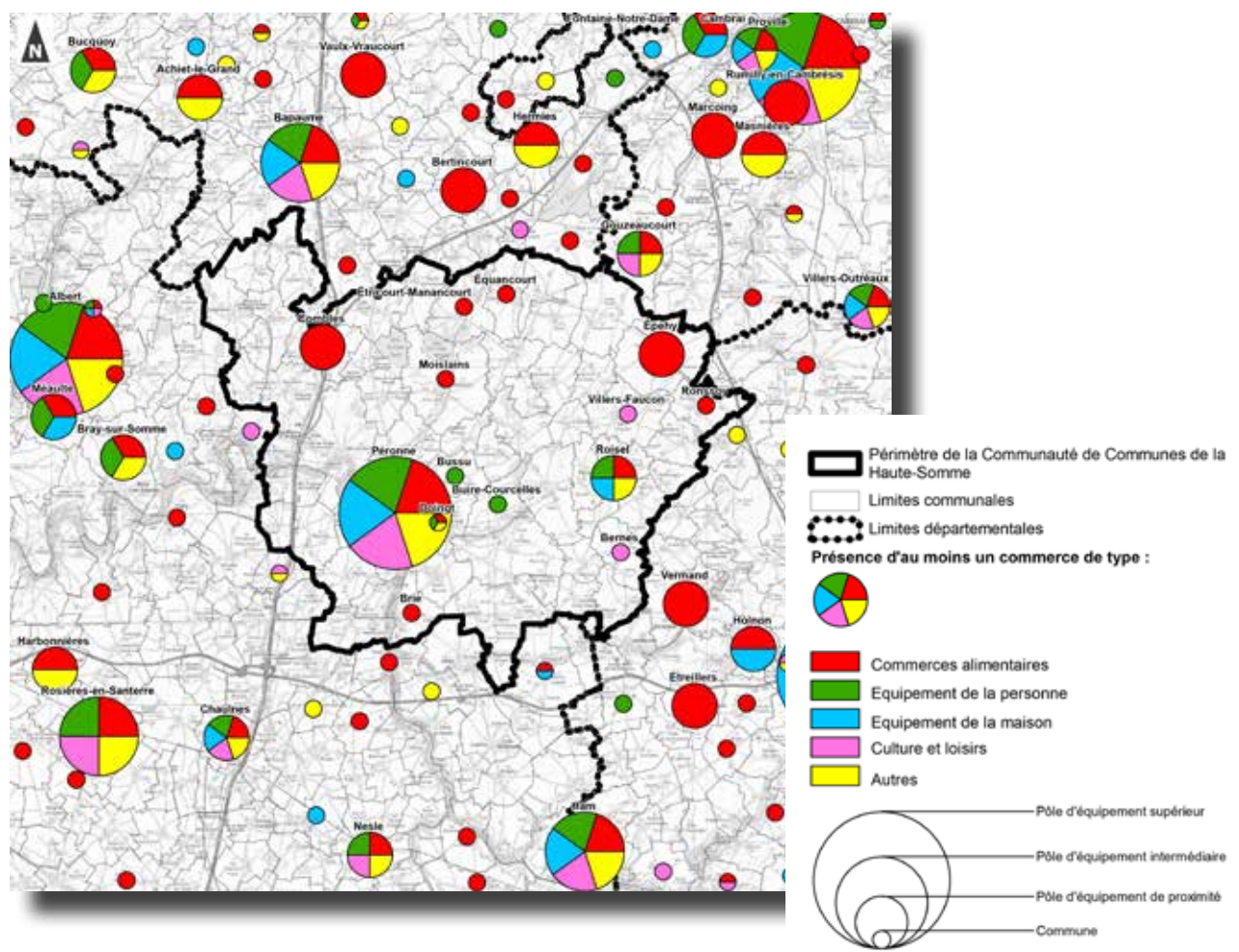


Une analyse sectorielle de l'offre, révélatrice de la variété des équipements et services sur le territoire

L'offre commerciale

Péronne et Roisel apparaissent comme des locomotives commerciales en proposant une offre diversifiée. L'intercommunalité est également caractérisée par **une bonne répartition des commerces alimentaires** sur l'ensemble du territoire intercommunal (Comblès, Epehy, Equancourt, Etrécourt-Manancourt, Moislains, Le Ronssoy, Brie).

L'offre commerciale



Les services de santé

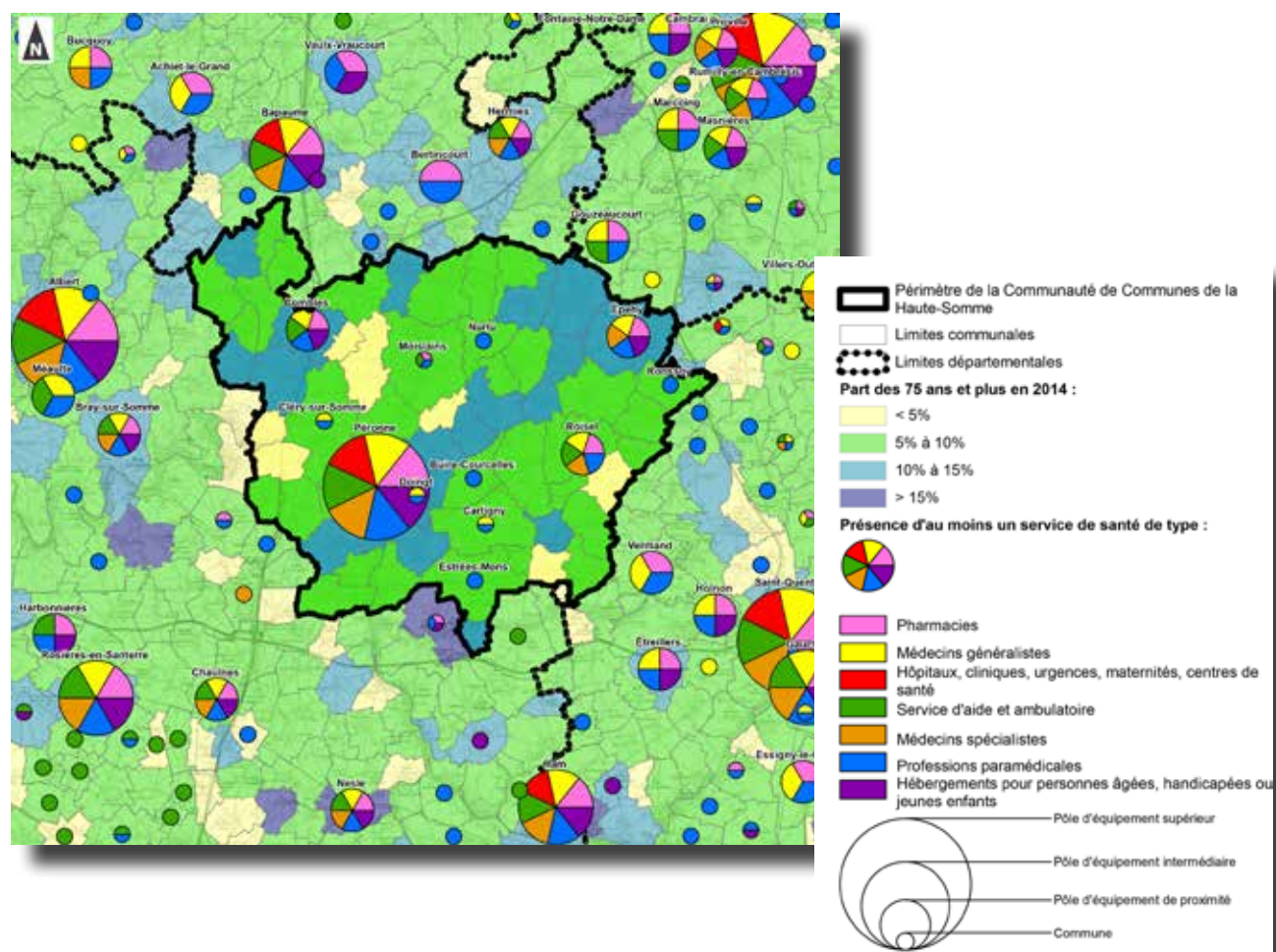
Péronne est la commune qui propose le plus grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés.

Combles, Roisel et Epehy offrent également une très grande diversité en termes de services de santé, et ce notamment grâce à la présence de maisons de santé sur leur territoire.

Au-delà de ces pôles de santé, plusieurs communes disposent encore d'un médecin généraliste sur leur territoire : Cléry-sur-Somme, Doingt-Flamicourt et Cartigny.

Néanmoins, la carte suivante laisse apparaître une desserte inégale aux services de santé de proximité pour les personnes âgées, qui ne vivent pas forcément dans les pôles équipés. **Cela pose le problème sous-jacent de la mobilité des personnes sur le territoire et de la problématique plus spécifique propre au vieillissement de la population.** Les personnes âgées sont nombreuses à ne pas avoir le permis de conduire et/ou à ne pas posséder de voiture, sur un territoire où l'offre en termes de transports en commun est peu performante.

Parts des personnes âgées et service de santé



La petite enfance et l'enseignement

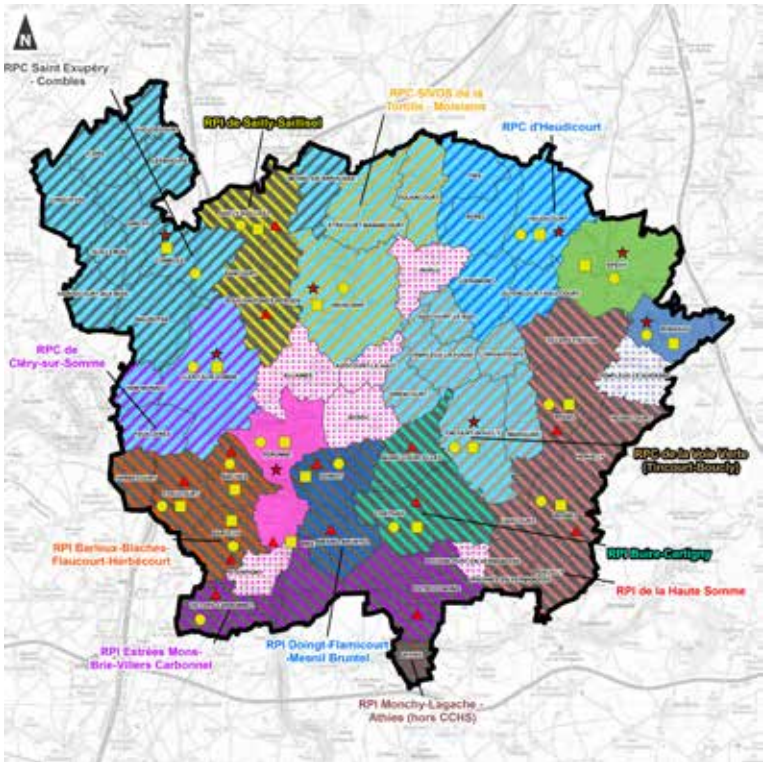
L'offre de garde d'enfant collective est minoritaire et est concentrée principalement à Péronne. Les parents qui souhaitent trouver un mode de garde ont davantage recours à des assistantes maternelles.

Les organisations scolaires maternelles et primaires sont très variables, certaines communes fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), d'autres en Regroupement Pédagogique Concentré (RPC), et d'autres disposent d'écoles communales où sont parfois scolarisés des élèves de communes voisines (cas de Péronne par exemple).

Les différentes organisations scolaires : des écoles primaires



L'organisation scolaire



En matière d'enseignement secondaire, l'offre est concentrée à Péronne et Roisel pour les collèges, et Péronne pour les lycées. Toutefois, en fonction des filières souhaitées par les élèves, notamment au lycée, la scolarisation s'effectue parfois au sein d'établissements situés en dehors du territoire (Albert, Méaulte, Bapaume, Cambrai, Saint Quentin, Amiens...).

Il convient de noter que le territoire dispose d'un lycée professionnel agricole reconnu dans la région (le lycée professionnel agricole de la Haute Somme), pour lequel **un projet d'envergure en en cours : la construction d'un pôle équestre**, qui viendra renforcer l'attractivité et la renommée du lycée professionnel agricole de Péronne.



- Actuellement, l'établissement est divisé en deux sites, à Péronne et Ribemont-sur-Ancre
- Objectif : construire un pôle équestre et regrouper l'ensemble des formations à Péronne : 85 élèves, une trentaine d'enseignants et une quinzaine de formateurs de Ribemont-sur-Ancre
- Les travaux devraient être terminés en 2020.

Des équipements structurants pour le territoire de la Haute Somme

Plusieurs équipements structurants, **véritables vitrines du territoire**, sont dénombrés sur le territoire. Faire-valoir de l'attractivité territoriale et touristique de l'intercommunalité, ils feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PLUi, notamment en matière de valorisation.



L'aérodrome de Péronne-Saint-Quentin



Cinéma de Péronne



Le centre aquatique O2 Somme à Péronne, ouvert en décembre 2017



EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

Un territoire composé de 60 communes, dont 6 polarités (Péronne, Roisel, Epehy, Combles, Doingt-Flamicourt et Moislains), permettant de satisfaire une grande partie des besoins des habitants au quotidien.

Péronne constitue la polarité principale grâce à son nombre et sa diversité de commerces, de services et d'équipements (notamment de santé). Son bassin de vie rayonne sur une grande partie du territoire intercommunal, et même au-delà.

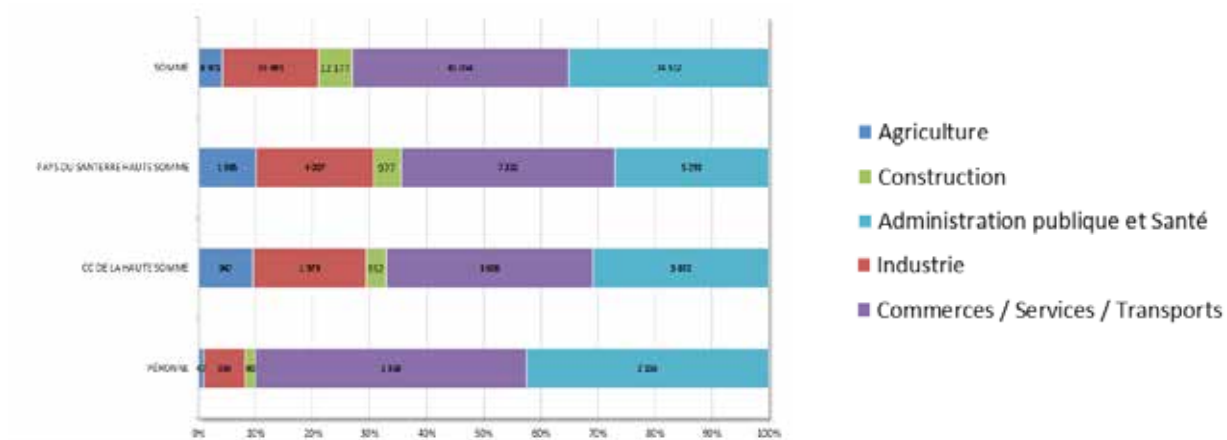
06

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET TOURISME

Les données du présent chapitre sont principalement issues des statistiques de l'INSEE (recensement de population datant de 2014 ; donnée statistique la plus récente au moment où le diagnostic territorial du PLUi a été élaboré).

L'échelle géographique « Pays Santerre Haute Somme » correspond à l'entité géographique nommée désormais Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France, qui regroupe 3 intercommunalités : la CC de la Haute Somme, la CC de l'Est de la Somme ainsi que la CC Terre de Picardie.

Une économie marquée par l'industrie et l'agriculture



L'étude des secteurs d'activité les plus représentatifs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme a permis de mettre en évidence **l'importance des emplois agricoles et industriels**. En effet, l'agriculture représente près de 10% des emplois, et l'industrie en représente près de 20% sur le territoire (à titre de comparaison, l'industrie représente 13,6% des emplois à l'échelle nationale, et 14,1% à l'échelle des Hauts-de-France).



Sucrerie Sainte Emilie, Villers-Faucon



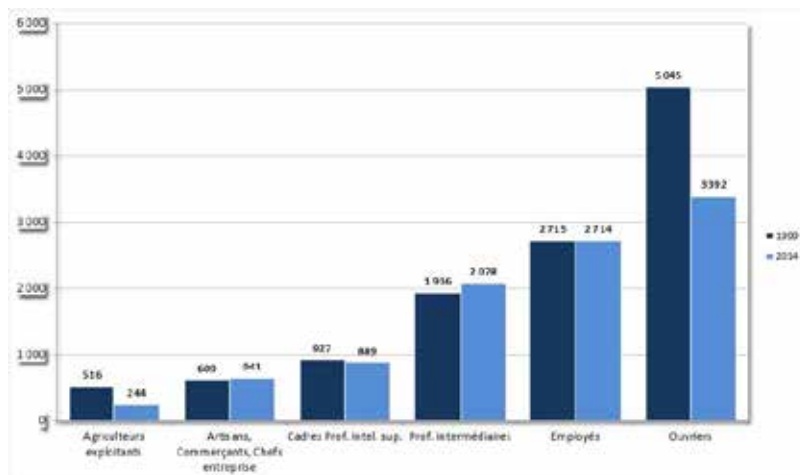
Bonduelle, Estrées-Mons



Laitière de Picardie, Buire-Courcelles

Evolution du nombre d'emplois par catégories socio-professionnelles sur la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 1999 et 2014

Toutefois, depuis 1999, le territoire de la Haute Somme a connu une diminution de son nombre d'emplois. Ce sont avant tout les ouvriers et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant bien plus modérément.



Source : INSEE RP2014

Des emplois de services concentrés à Péronne

Le centre hospitalier de Péronne, l'un des principaux employeurs du territoire dans le secteur « public, santé, éducation »



On observe sur le territoire une concentration des emplois de services (au sens général, incluant commerces, transports et services publics) sur Péronne, où se situent 4 474 des 6 678 emplois de ce type sur la Communauté de Communes de la Haute Somme, soit les deux tiers.

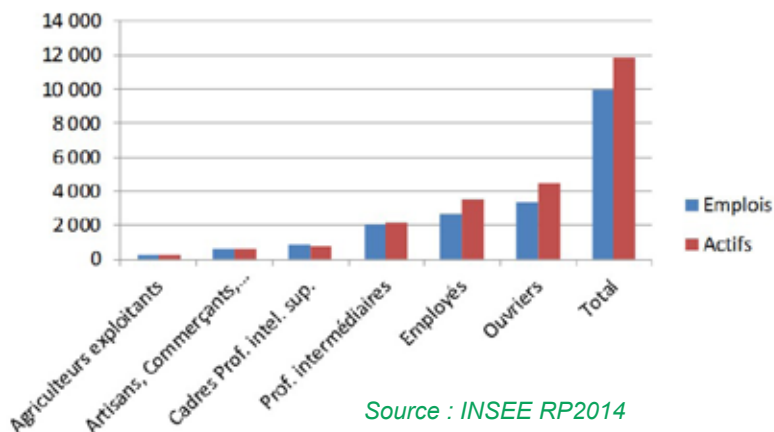
On voit là la différence qui s'observe sur le territoire entre d'un côté le secteur public et de l'autre les grandes usines agro-alimentaires. Péronne abrite ainsi 2 136 emplois du secteur public/santé/éducation, sur un total de 3 072 sur la Communauté de Communes. L'hôpital de Péronne constitue par exemple un important employeur dans le secteur public/santé/éducation, autant à l'échelle de la ville que de la Communauté de Communes.

Emplois sur le territoire et qualification des habitants : une certaine inadéquation

Sur le territoire, le nombre d'emplois disponibles est inférieur aux nombres d'actifs. Ainsi, près de 2000 habitants se tournent vers les territoires voisins ou se retrouvent au chômage. Les employés et ouvriers sont manifestement les plus impactées. A l'inverse, le territoire manque de cadres comparativement à ses besoins en termes d'emplois.

Les emplois présents sur le territoire ne sont donc pas forcément en adéquation avec les compétences professionnelles des habitants.

Professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et des emplois en 2014



Source : INSEE RP2014

Une activité touristique prometteuse

A l'échelle de la Communauté de Communes de la Haute Somme, on retrouve majoritairement deux formes de tourisme.

- Le tourisme de mémoire.
- Le tourisme vert

La prédominance du tourisme mémoriel

Sur le territoire de la Haute Somme, le **tourisme mémoriel** lié notamment à la **Grande Guerre** est le **principal vecteur de flux touristiques**, avec de nombreux cimetières, nécropoles et monuments commémoratifs dont trois sites emblématiques faisant partie du Circuit du Souvenir :



La Chapelle du Souvenir Français à Rancourt



Mémorial et Musée Sud-Africains de Delville Wood à Longueval



L'Historial de la Grande Guerre à Péronne

Le tourisme vert

Le territoire présente également de nombreux atouts en termes de tourisme vert, avec la vallée de la Somme et la véloroute qui débute à Péronne, de nombreux sentiers de randonnées, ou encore grâce à une activité de pêche, génératrice de flux touristiques et associée au développement du camping.

La Somme et le canal du Nord génèrent ainsi du tourisme fluvial à Péronne, Cléry, Hem-Monacu ou encore à Feuillères.

A Cléry, la Somme se fait sinueuse et forme méandres et étangs, paradis des pêcheurs.



Source : Agence Somme Tourisme

Les nombreuses exploitations agricoles représentent un potentiel dans le développement du tourisme vert avec la diversification de leur activité. Une exploitation peut en effet diversifier ses activités en vendant directement ses produits (produits du terroir) ou en mettant en place des activités annexes (exemple : balades en poney, visites pédagogiques, gîtes...).

L'accueil des touristes : hébergement et restauration

L'offre d'hébergement se caractérise principalement par :

- **une offre de camping importante dans la vallée de la Somme** . De nombreux emplacements sont loués à l'année (286), la pratique du camping est donc liée principalement à une clientèle d'habituels.
- **une offre hôtelière satisfaisante ciblée sur Péronne (98 chambres) et Rancourt (27 chambres)**
- **une offre diffuse sur le territoire de chambres d'hôtes (gîtes ruraux et de groupes)**

Les résidences secondaires sur le territoire sont peu nombreuses et même en déclin.

L'offre de restauration, quant à elle, est concentrée sur Péronne. Quelques établissements sont tout de même constatés en-dehors de la ville centre, comme par exemple à Feuillères, Rancourt, Roisel, etc.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET TOURISME

Développement économique, emploi et tourisme – éléments clés à retenir

De 1999 à 2014 : une perte d'emplois sur le territoire, touchant principalement les agriculteurs et les ouvriers

Malgré ce constat, le territoire reste marqué par l'importance des emplois agricoles et industriels comparativement au reste de la Somme, à la région ou encore à la France.

Péronne concentre 2/3 des emplois de services sur le territoire.

Une activité touristique prometteuse s'appuyant sur le tourisme mémoriel, mais aussi sur l'émergence du tourisme vert, pour lequel l'activité agricole peut pleinement contribuer en diversifiant ses activités.

La Haute Somme, un territoire fertile propice aux grandes cultures

Le territoire de la Haute Somme fait partie des régions naturelles du **Santerre** et du **Vermandois**. Le Santerre est un vaste plateau limoneux de **forte qualité agronomique**. Le Vermandois est plus vallonné que le Santerre mais possède également une très bonne qualité agronomique.

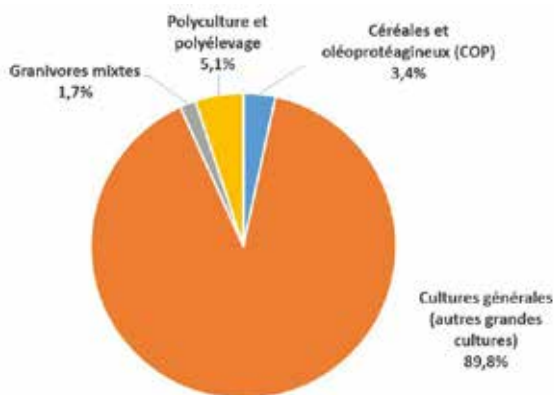
Sur un socle de craie d'environ quatre cents mètres d'épaisseur s'est déposée une couche de limon pouvant atteindre 25 mètres d'épaisseur. Celui-ci se prête aux labours, il est facile à travailler, riche, profond et perméable.

Le sol et le sous-sol de la Haute Somme sont ainsi propices aux grandes cultures. Le Santerre et le Vermandois sont parmi les premières régions productrices de betteraves et de Pommes de Terre en France, et les secondes pour le blé.

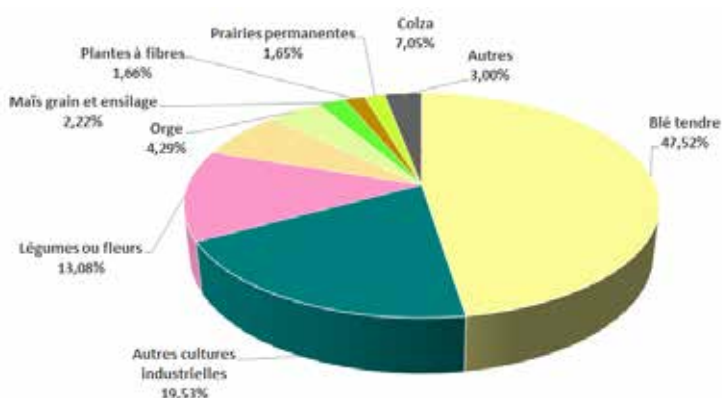
Ces caractéristiques conditionnent les systèmes de production des exploitations majoritairement tournés vers les « **cultures générales et autres grandes cultures** » selon le recensement général agricole.

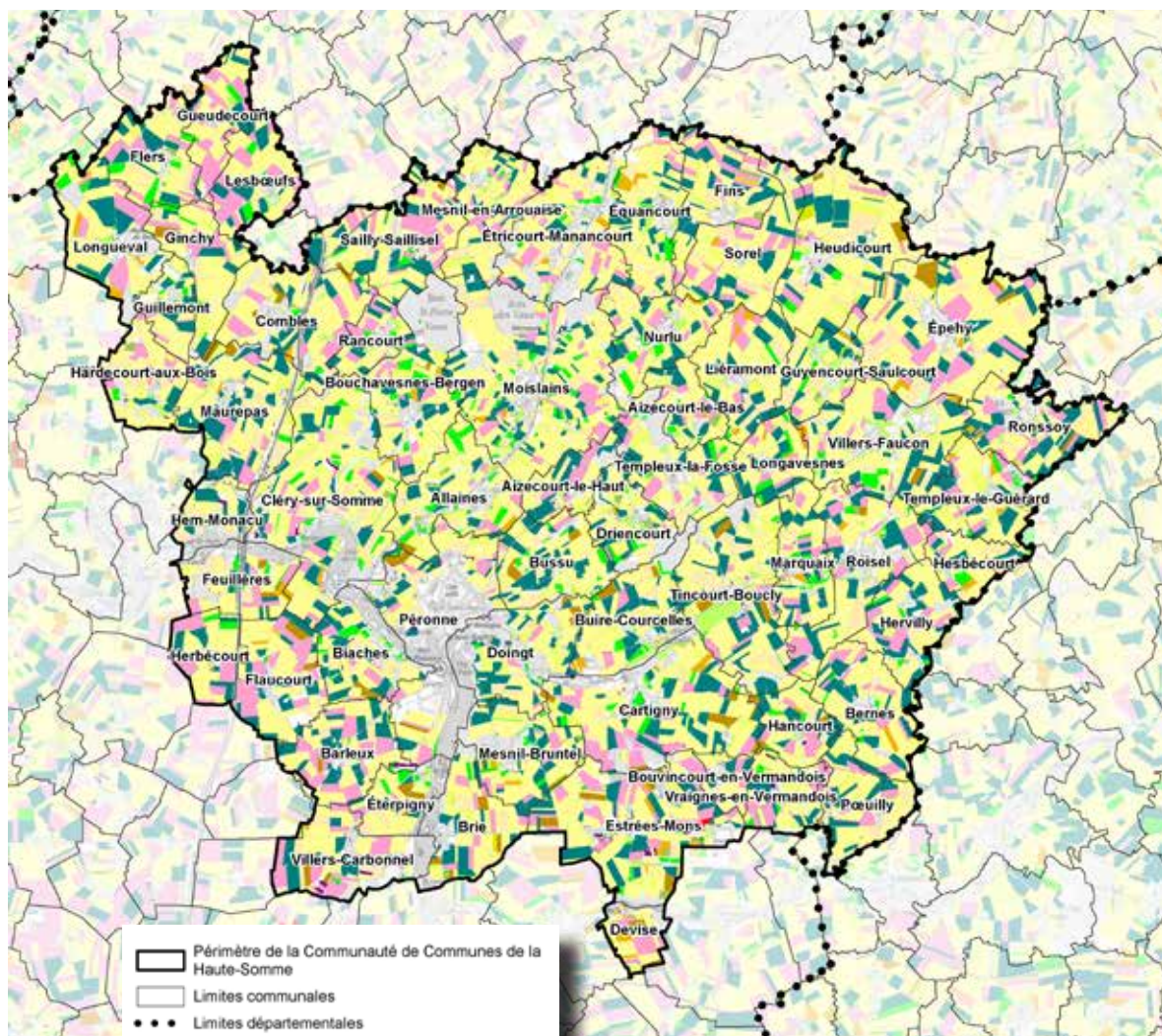
La **culture du blé** est majoritaire sur le territoire à plus de 47%. Les autres **cultures industrielles** arrivent en second, et sont majoritairement de cultures de **betteraves**. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position. Parmi ces cultures de légumes ou fleurs, les productions à forte valeur ajoutée que sont les **pommes de terre de consommation** arrivent largement en tête avec 65 % de cette catégorie.

Orientation technico-économique des exploitations en 2010



Assolement en 2017 sur le territoire intercommunal





Des tendances d'évolution de l'agriculture comparables à la Somme et aux Hauts-de-France

Les données du Recensement Général Agricole de 2010 ont été utilisées, étant les dernières données fiables à l'échelle nationale. Ces données étant datées, une enquête de terrain a été menée et présentées ci-après.

Nombre d'exploitations

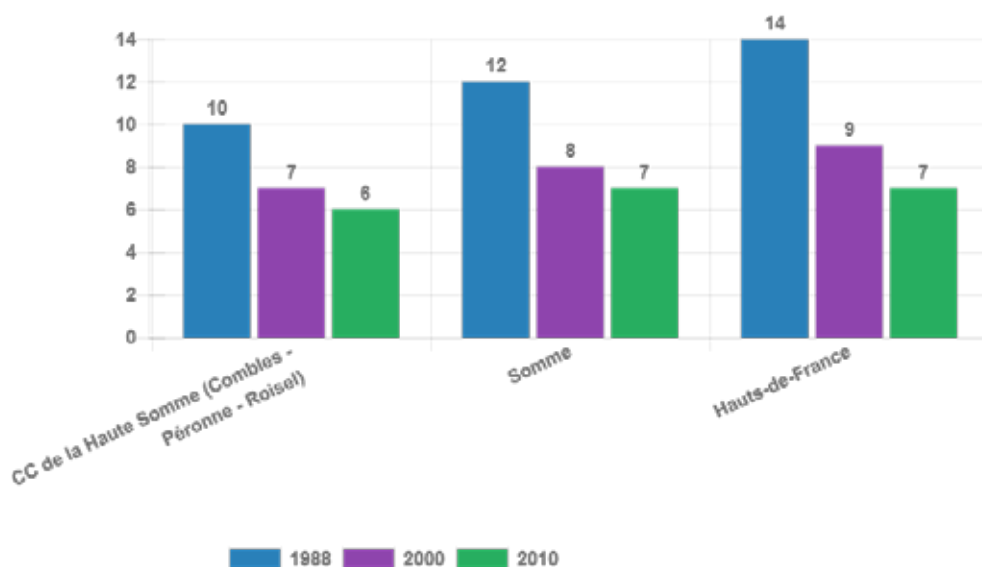
Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune.

La Communauté de Communes de la Haute Somme a vu son nombre d'exploitation diminuer entre 1988 et 2010, à l'image des territoires supérieurs que sont le Département de la Somme et la Région des Hauts-de-France. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale.

La plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles par commune s'est ainsi faite entre 1988 et 2000 avec une baisse de plus de 33% sur cette période à l'échelle intercommunale. Cette diminution est comparable à l'échelle du Département (-32%) et de la Région (-37%).

Sur l'ensemble de la CCHS, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 372 en 2010, contre 647 en 1988.

Nombre moyen d'exploitations par commune

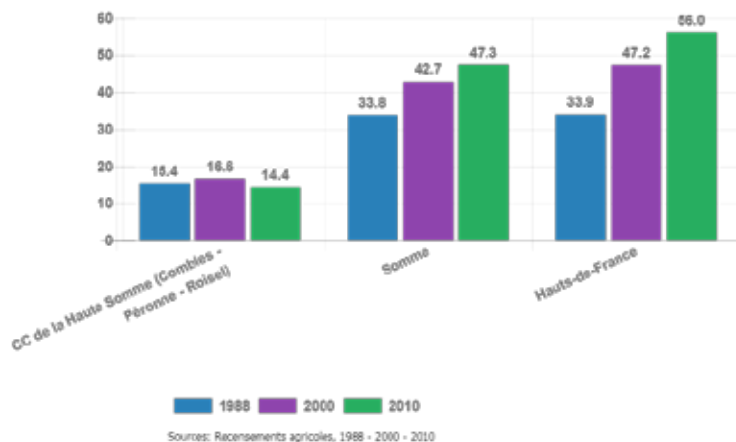


Sources: Recensements agricoles, 1988 - 2000 - 2010

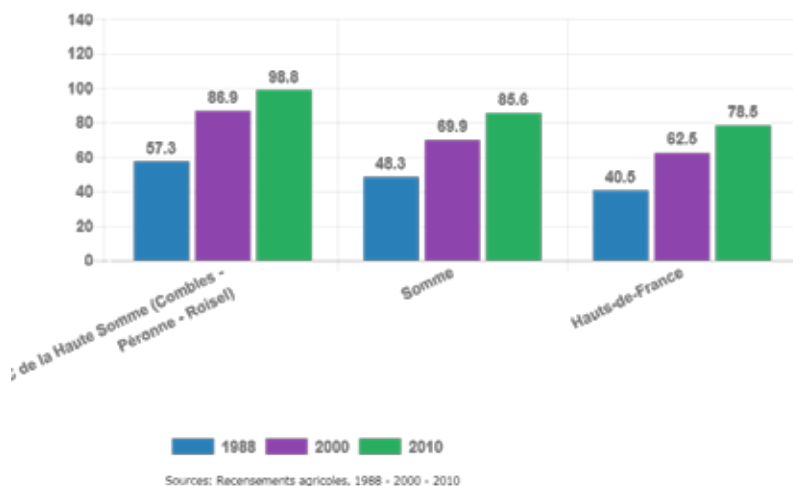
Évolution de l'élevage

L'élevage est beaucoup moins présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle du Département de la Somme et des Hauts-de-France. La CCHS se démarque ainsi comme un territoire où l'élevage est peu présent comparativement à ces deux territoires supra-territoriaux. L'élevage est ainsi passé à 5 353 Unités Gros Bétails en 2010 (l'UGB est une unité permettant de comparer entre eux les élevages bovins, caprins, avicoles...), soit un recul de 46% depuis 1988. L'élevage, en recul à toutes les échelles, s'est ainsi concentré dans un nombre moins grand d'exploitations, pouvant traduire une intensification des pratiques.

Nombre moyen d'Unités Gros Bétails par exploitation



Nombre moyen d'Unités Gros Bétails par exploitation



Évolution des Surfaces Agricoles Utiles par exploitation

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de la CCHS a progressé (+ 72%) de la même manière que les exploitations de l'ensemble du Département de la Somme ainsi que des Hauts de France. Il est important de noter toutefois que la SAU par exploitation est plus importante sur la Haute Somme (+15%) en 2010 qu'au niveau du territoire départemental.

Une enquête menée auprès des agriculteurs affinant les connaissances

Afin de palier à l'âge des données du RGA 2010, une enquête de terrain a été réalisée auprès des agriculteurs afin de préciser les caractéristiques des exploitations sur le territoire en 2018-2019. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale afin de rencontrer les exploitants.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal, soit un taux de réponse d'environ 36% par rapport au nombre d'exploitation identifié en 2010.

Cette enquête a permis de faire remonter les points suivants :

- La moyenne d'âge des exploitants de 49,7 ans
- Pour 10% des répondants, l'agriculture n'est pas leur activité principale
- 25% des agriculteurs ont prévus d'embaucher un ou plusieurs salariés dans les 5 prochaines années
- La moyenne de surface agricole utile par exploitation est de 141,43 ha, soit davantage que les 98,8 ha moyen indiqués dans le recensement de 2010
- 19% des exploitants indiquent avoir un label de qualité sur tout ou partie de leur production
- 12% indiquent faire de la vente directe, ce qui est à mettre en relation avec l'offre d'équipements et de services en milieu rural pour accéder à certains biens de consommation alimentaire.
- Les traversées de villages et la cohabitation avec des tiers sont les principales difficultés rencontrées
- 88% indiquent que leur exploitation est viable, contre 1% non viable et 11% en situation incertaine



Larris de Bel-Air sur le coteau escarpé d'une vallée sèche depuis le nord du village de Maurepas



AGRICULTURE

Un territoire intercommunal à haute valeur agronomique propice aux grandes cultures (blé, betteraves, pommes de terre...)

Une diminution structurelle du nombre d'exploitations et une augmentation de leur surface agricoles utile

Une régression des activités d'élevage, déjà peu présentes sur le territoire de la Haute Somme

Des enjeux de traversées de villages, de cohabitation avec des tiers à anticiper en amont des projets

Les facteurs de la dynamique agricole à préserver et renforcer (qualité agronomique du foncier, conditions de développement des exploitations...)

Qu'est-ce que le foncier ?

Définition

Le foncier constitue la matière première de l'aménagement du territoire : il constitue une ressource qui n'est pas forcément rare, mais qui peut faire l'objet d'usages concurrents : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il comprend également des milieux naturels. **Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres.**

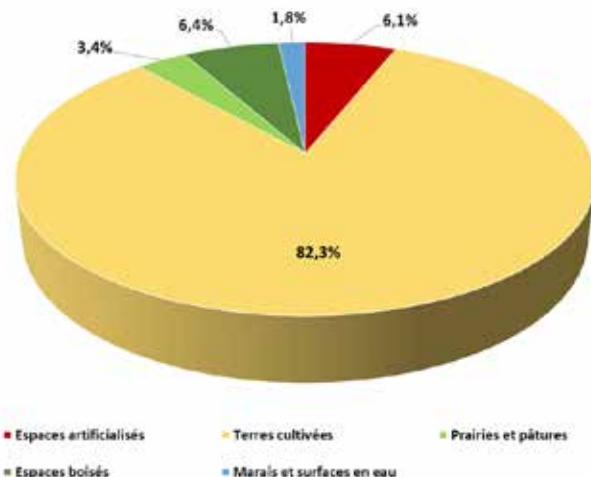
Depuis le début des années 2000, la loi a considérablement évolué pour faire des documents d'urbanisme (comme le PLUi) des outils de lutte contre l'étalement urbain : **il s'agit de promouvoir un modèle de développement plus dense et moins consommateur d'espaces naturels et agricoles.**

Un territoire agricole à préserver

Le territoire de la Haute Somme d'une superficie totale de 46 589 ha présente une **prédominance d'espaces agricoles avec 82,3% de terres cultivées.**

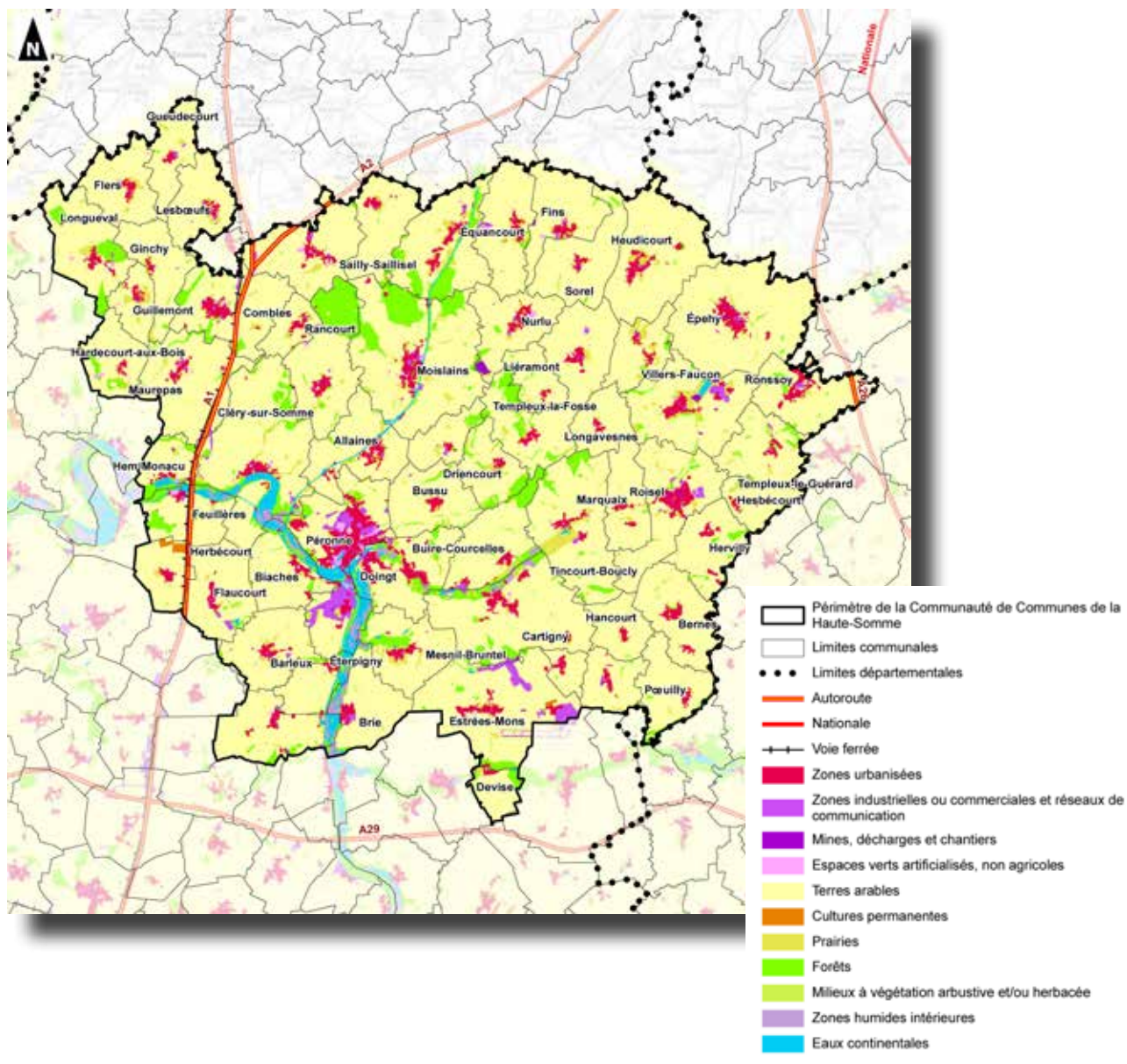
Aujourd'hui, le territoire **comprend peu de prairies et pâtures.** Elles ne représentent plus que 3,4% de la superficie totale, alors qu'elles jouent un rôle majeur en matière de gestion hydraulique des sols et revêtent un intérêt paysager pour le territoire. **Leur préservation est donc essentielle.**

Répartition de l'occupation du sol de la communauté de Communes de la Haute Somme en 2010



Source : MOS Picardie 2010, ex-région Picardie

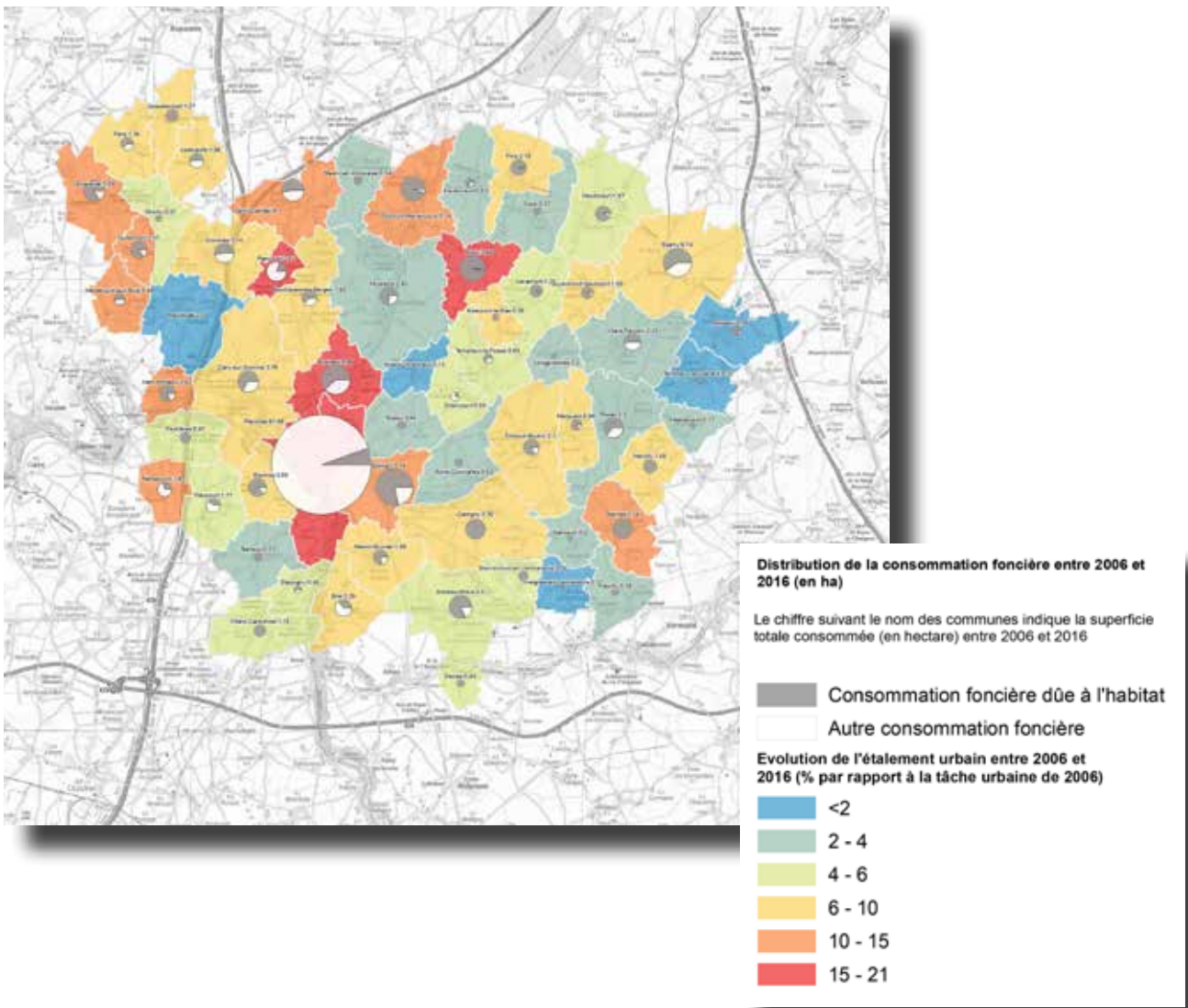
Occupation des sols 2010



Les espaces urbanisés sont encore largement minoritaires (6,1% de la superficie totale). Néanmoins, il est constaté **entre 2006 et 2015 une consommation foncière plus importante sur l'ensemble du territoire intercommunal avec 22 ha consommés par an**. Entre 1970 et 2005, la consommation foncière était de 12,4 ha par an.

Sur les 198 ha consommés, 91 hectares environ ont été consommés pour l'habitat individuel, ce qui signifie qu'environ 107 ha ont été consommés pour un autre usage (économie, équipements, infrastructures, agriculture...).

Surfaces consommées entre 2006 et 2016



Une consommation foncière liée à l'habitat conséquente

La consommation foncière pour l'habitat individuel représente **plus d'un tiers de la consommation foncière du territoire**.

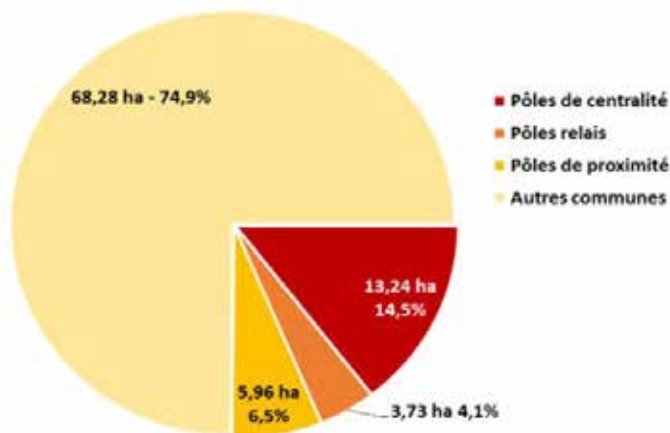
Il est observé sur le territoire que le développement de l'habitat individuel **est principalement porté par les communes rurales**. En effet, celles-ci ont consommé plus de 68 hectares entre 2006 et 2015 pour cet usage (soit 75% de la consommation foncière liée à l'habitat).

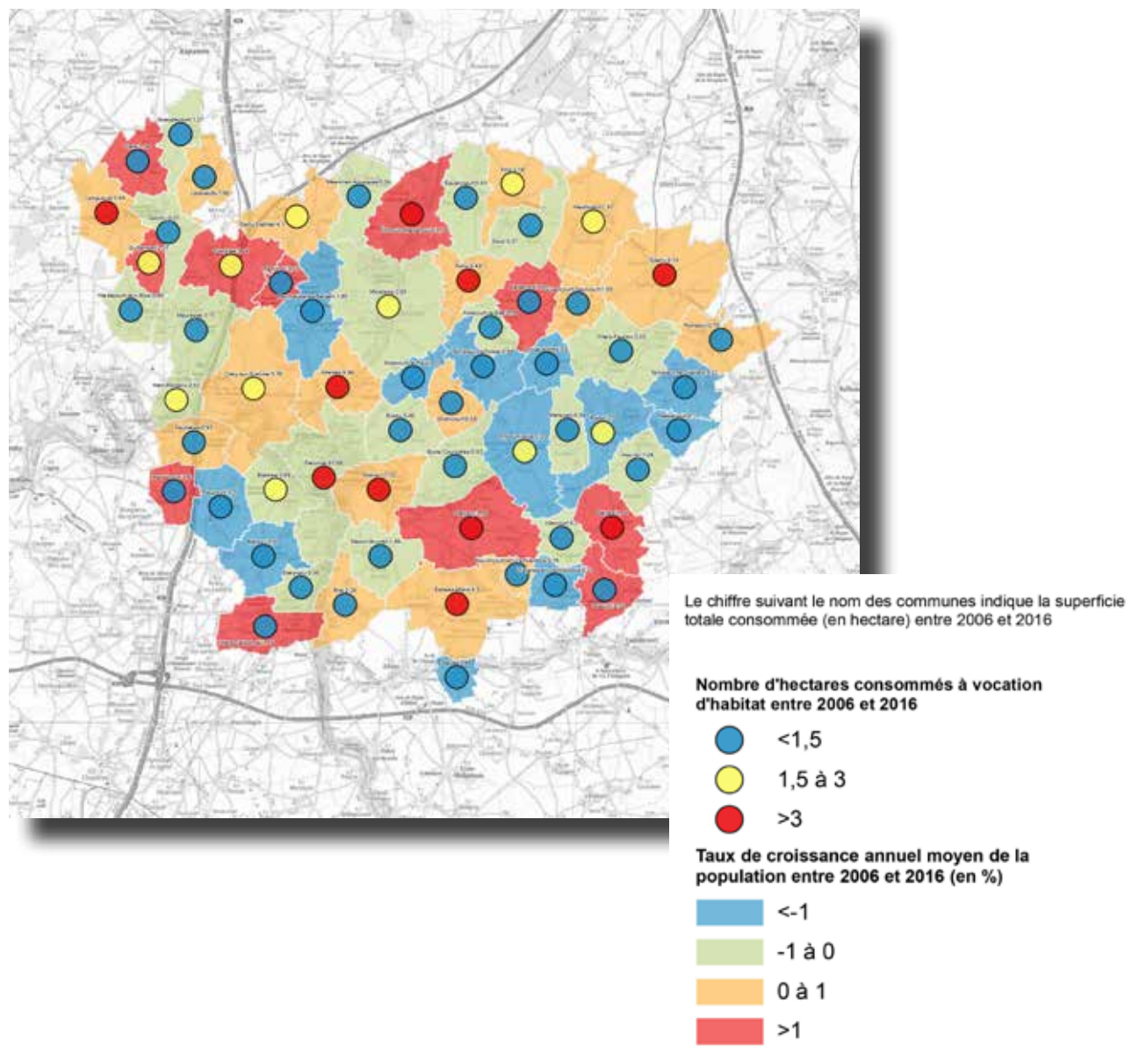
Armature territoriale de la Communauté de Communes



source : Schéma de Cohérence Territoriale Santerre - Haute Somme

Estimation de la consommation foncière liée à l'habitat individuel entre 2006 et 2015





Des communes, comme Liéramont, Herbécourt ou encore Flers, démontrent que **le développement d'une commune ne passe pas nécessairement par la consommation foncière et l'extension de l'urbanisation** et qu'il existe d'autres leviers à actionner au sein du tissu existant.

Dans le contexte législatif et réglementaire en vigueur, le développement à venir devra être tourné vers la densification.

Le PLUi permettra d'explorer ces pistes dans le but de poursuivre le développement du territoire, tout en essayant de préserver au maximum le foncier naturel et agricole :

- **Urbaniser en priorité le tissu déjà bâti :**

- les dents creuses (terrains non bâtis, disponibles au sein de l'enveloppe urbaine)
- les friches bâties (terrains bâtis laissés à l'abandon)
- les terrains sous-utilisés ou pouvant changer d'usage
- les logements vacants et délaissés
- la division d'une habitation en plusieurs logements

- **Travailler sur la densité des projets**

Après plusieurs décennies de lotissements pavillonnaires souvent très consommateurs d'espace, les opérations d'ensemble à venir devront être pensées afin de minimiser leur emprise sur l'agriculture et la nature. Ainsi, plutôt que de ne développer que des pavillons, plusieurs typologies de logements (pavillons, maisons jumelées, logements en bande...) pourront être proposées au sein d'une même opération, permettant dans le même temps de répondre au parcours résidentiel de la population.



LE FONCIER

La CCHS : un territoire de 46 589 ha, occupé à plus de 82% par des terres agricoles cultivées.

198 ha de terres agricoles ou naturelles consommées entre 2006 et 2015, soit 22 ha par an.

Sur ces 198 ha consommés, environ 91 ha l'ont été pour le développement de l'habitat individuel.

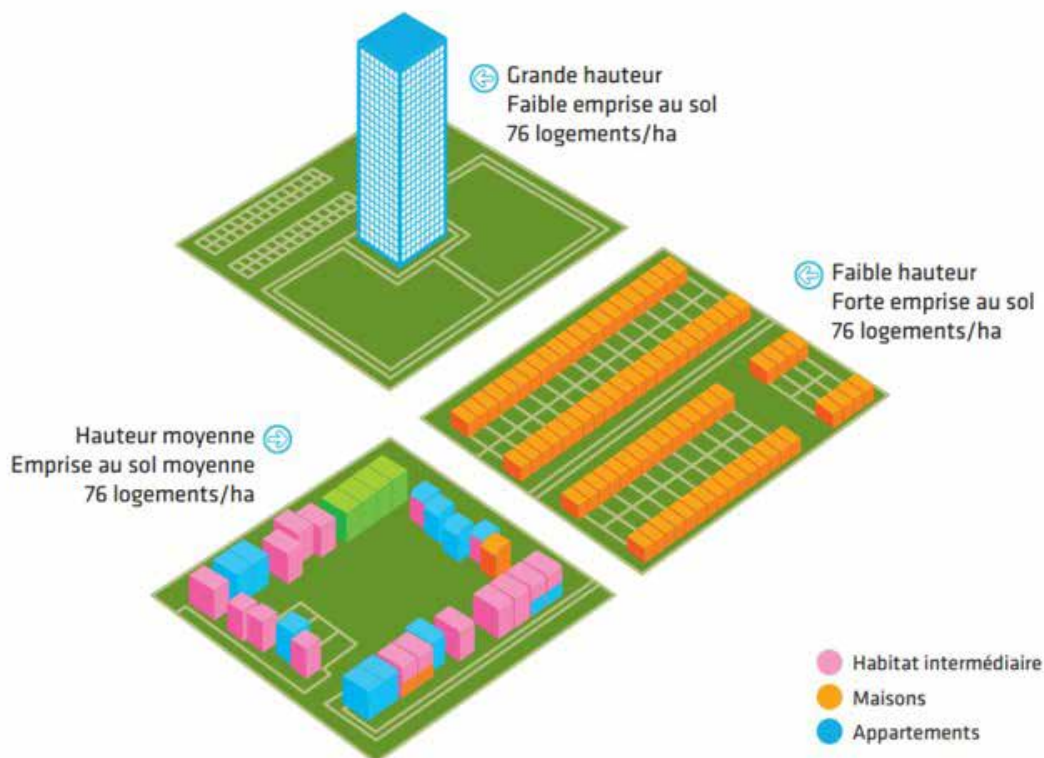
Focus sur la densité

En urbanisme, la densité est le plus souvent exprimée en logements par hectare.

Le savez-vous ?

- **La hauteur des bâtiments n'est pas un indicateur de densité.** Sur un terrain d'1 ha, 15 maisons de plain-pied donnent la même densité qu'une tour de 6 étages.

Exemple de 3 formes urbaines pour une même densité :



Source : Guide Formes Urbaines et Densités – Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis

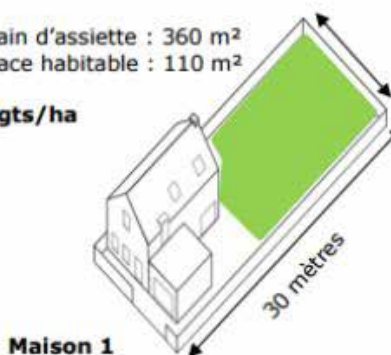
- La densité n'entraîne pas de réduction importante des jardins

Pour une même surface habitable...

Optimisation de l'usage du terrain

Terrain d'assiette : 360 m²
Surface habitable : 110 m²

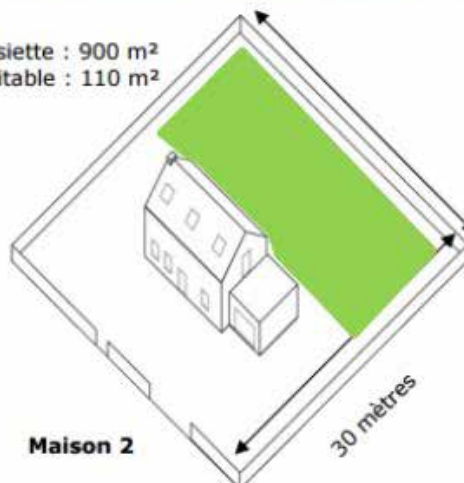
22 lgts/ha



Consommation foncière excessive

Terrain d'assiette : 900 m²
Surface habitable : 110 m²

9 lgts/ha



Source : Agence d'études et d'Urbanisme de Caen Métropole

- La densification d'une opération de logements permet de faire des économies d'échelle sur l'investissement en desserte par la voirie et les réseaux. Ces dépenses sont souvent prises par l'acquéreur.
- La densification profite à l'évolution des modes de vie. De nombreux villages aujourd'hui doivent répondre à une demande de petits logements situés dans les centres, à proximité des services, particulièrement pour les jeunes, personnes âgées et les ménages monoparentaux.

Les enjeux émanant du diagnostic

12 enjeux synthétiques et transversaux

Les membres du comité de suivi ont, durant plusieurs séances, travaillé afin de dégager les enjeux qui émanent du diagnostic, et qui seront le fil conducteur de la prochaine phase de travail qui consistera en l'élaboration du projet politique nommé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

- 1.** Faire des richesses naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire, un levier d'attractivité sur lequel appuyer son développement
- 2.** Prendre en compte dans l'aménagement les risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques, les nuisances et les pollutions avérées ou potentielles, et améliorer la sécurité des biens et des personnes dès lors que cela est possible
- 3.** Viser un dynamisme démographique et un renouvellement des générations, organisé, solidaire entre les différentes typologies de communes, et raisonné en termes d'accès et de maintien des équipements, services et bassins d'emplois
- 4.** Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et qualitative, permettant d'accompagner la demande et les évolutions sociodémographiques du territoire
- 5.** Maîtriser la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle, et par le changement de destination en zones agricole et naturelle

- 6.** Inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, développement d'offres alternatives de déplacements, augmentation de la part des énergies renouvelables)
- 7.** Améliorer et valoriser les itinérances douces, supports de déplacements et de découverte du territoire pour les habitants comme pour les touristes
- 8.** Conforter le maillage du territoire par des pôles d'équipements (scolaires, périscolaires, culturels, médicaux...), commerces et services et faire en sorte qu'ils soient aisément accessibles par tous
- 9.** Développer une offre d'équipements et de services qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins (notamment le vieillissement de la population)
- 10.** Projeter un développement économique en s'appuyant sur les pôles d'emplois existants et les ressources foncières disponibles (friche FLODOR) en anticipant l'arrivée du Canal Seine Nord Europe et en s'inscrivant dans la dynamique régionale de la 3ème Révolution Industrielle (Rev3)
- 11.** Valoriser l'activité agricole très présente sur le territoire en permettant son développement et sa diversification, et faire en sorte qu'elle participe à la qualité de l'environnement, et qu'elle réponde en partie aux besoins de la population et des touristes (vente directe, hébergement, services etc...)
- 12.** Valoriser le positionnement géographique privilégié du territoire et porter une attention particulière à son image et son attractivité vis-à-vis des entreprises, des ménages et des touristes

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?...

Le diagnostic de notre territoire a été effectué et validé par vos élus : vous l'avez entre les mains.

Nous pouvons donc passer à l'étape suivante.

A partir des enjeux définis, le Comité de Suivi du PLUi va proposer au Conseil Communautaire, durant le premier trimestre 2020, de valider un Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce projet sera véritablement la matérialisation écrite et formalisée de l'avenir de notre territoire, tel que vos élus souhaitent le développer.

Ensuite viendra la période de rédaction des documents précis et locaux du PLUi (le « zonage » commune par commune, parcelle par parcelle). Soyez certains qu'à cette étape, comme lors des précédentes, la concertation la plus large possible sera primordiale. Nous ne pourrons pas accéder aux demandes de tous, il faudra certainement faire des choix. Mais, nous les ferons en toute transparence, en gardant à l'esprit, à chaque instant, l'intérêt collectif.

Aujourd'hui, nous bâtissons demain, c'est certain... Mais nous le ferons ensemble !

« Seul, on avance peut-être plus vite, Ensemble, on va sûrement plus loin... »

